Budget de l'Ontario 1986

Ontario

Présenté aux membres de
l'Assemblée législative de l'Ontario
par Robert F. Nixon,
Trésorier de l'Ontario et ministre de l'Économie
le 13 mai 1986

Pour de plus amples renseignements au sujet du *Budget de l'Ontario 1986*, s'adresser au :

Ministère du Trésor et de l'Économie
Édifice Frost, Queen's Park
Toronto (Ontario) M7A 1Y7
(416) 965-4748

Veuillez faire parvenir les demandes relatives à certaines mesures particulières du *Budget de l'Ontario 1986*, aux adresses données dans le document budgétaire A de l'exposé budgétaire.

On peut se procurer des exemplaires gratuits du présent document à la :
Librairie du gouvernement de l'Ontario
880, rue Bay, Toronto
ou en écrivant au :
Centre des publications
5e étage, 880, rue Bay
Toronto (Ontario) M7A 1N8.
Téléphone 965-6015. Interurbain sans frais 1-800-268-7540, dans le Nord-Ouest de l'Ontario : 0-Zénith 67200.

Imprimé par l'imprimeur de la Reine pour l'Ontario.

ISSN 0704-3503

General enquiries regarding policy in the *Ontario Budget 1986* should be directed to:

Ministry of Treasury and Economics
Frost Building, Queen's Park
Toronto, Ontario M7A 1Y7
(416) 965-4748

Enquiries regarding specific measures in the *Ontario Budget 1986* should be directed to the addresses given in Budget Paper A to the Budget Statement.

Copies are available free from the Ontario Government Bookstore, 880 Bay St., Toronto.
Out-of-town customers write to:
Publications Services Section,
5th Floor, 880 Bay St.,
Toronto, Ontario, M7A 1N8.
Telephone 965-6015. Toll free long distance 1-800-268-7540, in Northwestern Ontario 0-Zenith 67200.

Printed by the Queen's Printer for Ontario.

ISSN 0381-2332

Budget de l'Ontario 1986

Table des matières

Exposé budgétaire

Perspectives économiques 2

Améliorer la position concurrentielle de l'Ontario 3

Régions et communautés 7

Agriculture 9

Qualité de la vie 9

Questions fédérales-provinciales 12

Gestion financière 14

Nouveau processus budgétaire 17

Conclusion 18

Document budgétaire A : Mesures budgétaires 19

Document budgétaire B : Perspectives économiques 33

Document budgétaire C : Amélioration de la gestion financière 43

Coup d'oeil sur le budget de 1986

	Chiffres provisoires 1985-86	Plan 1986-87	Taux de variation
	(en millions de dollars)		
Produit provincial brut	177 059	191 200	8,0
Recettes	27 687	29 948	8,2
Dépenses	29 316	31 492	7,4
	1 629	1 544	
Redressements extraordinaires	505	–	
Besoins nets de trésorerie	2 134	1 544	

Exposé budgétaire 1986

J'ai le plaisir de présenter mon second budget devant l'Assemblée législative. Il reprend les thèmes que j'ai exposés ici en octobre dernier, il constitue un exposé de la perspective économique actuelle, un engagement à l'action, et il traduit notre conception des finances publiques.

Permettez-moi de commencer sur une note positive en mentionnant que la perspective économique de l'Ontario s'est considérablement améliorée depuis mon dernier budget. Cette amélioration est en partie due à divers facteurs extérieurs, tels qu'un taux de change qui favorise les exportations ontariennes, la baisse des taux d'intérêt et celle des prix du pétrole. Elle est aussi due à ce que les avantages naturels de la province sont de plus en plus évidents et la rendent intéressante aux investisseurs. Nous sommes proches des principaux marchés d'Amérique du Nord. Nous disposons d'une main-d'oeuvre très éduquée, hautement qualifiée et travailleuse. Nous avons accès aux technologies les plus avancées et aux compétences nécessaires pour adapter ces technologies afin de créer des débouchés sur place. Nos salaires sont concurrentiels et notre code du travail garantit une rémunération et des conditions de travail équitables. Les récents investissements dans le secteur automobile et d'autres industries sont une confirmation de ces facteurs.

Malheureusement, je dois aussi admettre l'évidence : toutes les régions, toutes les industries et tous les groupes de population ne participent pas à cette prospérité générale. Bien des agriculteurs ontariens éprouvent des difficultés qu'ils n'avaient pas connues depuis les années 1930 et la baisse des prix des produits agricoles a gravement réduit les revenus des agriculteurs. L'industrie minière de l'Ontario lutte pour survivre à une baisse sérieuse et prolongée du prix des métaux. Certaines parties du Nord et de l'Est de l'Ontario, ainsi que quelques communautés établies autour d'une seule industrie éprouvent de graves difficultés économiques. Et, dans bien des régions de la province, nous constatons la persistance d'un chômage élevé.

Ce budget s'intéresse aux personnes, aux régions et aux industries qui ont besoin d'une aide immédiate. Mais il offre davantage : une série d'encouragements concrets à l'innovation et à l'esprit d'entreprise, les forces motrices qui propulsent l'Ontario vers l'économie industrielle avancée de demain.

Cette stratégie repose sur notre conviction que le plus sûr moyen d'assurer la prospérité est de combiner une gestion saine des entreprises avec un gouvernement ayant le sens des affaires. Il appartient au secteur privé de créer une économie concurrentielle. Le rôle du gouvernement est d'aider les entreprises ontariennes à créer cette économie et à gérer les propres affaires de la province d'une manière efficace et rentable. Ceci se reflétera dans une évolution vers une gestion financière visant à équilibrer les dépenses de fonctionnement avec les recettes courantes en payant sur-le-champ.

De plus, j'annoncerai d'importantes modifications à la façon dont l'Ontario gère ses dépenses en capital. Une caractéristique importante de ce nouveau système de gestion sera un compte de capital où tous les ministères viendront puiser pour satisfaire leurs besoins de fonds. L'argent étant alloué selon des plans pluriannuels de dépenses, chaque ministère pourra gérer ses dépenses avec un degré de certitude inexistant jusqu'ici.

Nous pensons que notre nouvelle gestion financière sera un moyen plus équitable et plus efficace de gérer les dépenses du gouvernement. C'est une fausse économie que d'essayer d'équilibrer le budget en ignorant les besoins réels de la société. Les programmes de restrictions de la décennie écoulée n'ont pas réduit le déficit réel, parce que certains déficits n'apparaissent pas aux bilans du gouvernement. Ils apparaissent par contre sous forme de listes d'attente pour les lits d'hôpital, de rangées de classes mobiles, d'universités négligées et de routes cahoteuses.

Nous ferons directement face à ces problèmes tout en respectant nos principes de bon sens financier.

Nos programmes sociaux font partie intégrante du processus de création de la richesse. Ce ne sont pas des ajouts que l'on peut réduire ou éliminer selon la mode économique du moment. Notre économie doit être saine pour supporter les programmes sociaux. Mais les programmes sociaux, à leur tour, aident à bâtir une économie saine parce qu'ils aident la population à s'adapter aux bouleversements que crée parfois le progrès économique.

Ce budget allie le bon sens au sens des responsabilités sociales. Sous le leadership du premier ministre David Peterson, l'objectif du gouvernement est de soutenir la poussée des investissements, de la création d'emplois et de la croissance économique qui caractérise actuellement l'économie ontarienne et de créer une gamme de programmes sociaux plus fiables et plus adaptés aux besoins de la population.

Perspectives économiques

On prévoit que la croissance de l'économie de l'Ontario sera, cette année, en termes réels, de 4,2 pour 100. On prévoit un taux d'inflation de 3,8 pour 100, ce qui est loin des taux à deux chiffres du début de cette décennie. Nous nous attendons à ce que 175 000 nouveaux emplois soient créés en Ontario cette année et à voir le taux de chômage moyen baisser à 6,9 pour 100.

Les particuliers et les entreprises continuent à dépenser. On prévoit que les ventes au détail croîtront de 8,1 pour 100 cette année alors que les investissements augmenteront de 10,3 pour 100. Ce vote de confiance de la part des consommateurs et des investisseurs sera encore renforcé par la récente baisse des prix du pétrole. L'Ontario dépensera 2,5 milliards de dollars de moins que l'an dernier pour ses besoins pétroliers en 1986.

Toutefois, nous savons que la baisse précipitée des prix du pétrole a eu des conséquences néfastes pour de nombreuses régions du Canada et pour certains travailleurs et industries de l'Ontario.

La faiblesse des taux d'inflation entraîne une baisse des taux d'intérêt. Ce sont là, évidemment, de bonnes nouvelles pour l'économie de la province, particulièrement pour les secteurs du logement et de la construction. On prévoit la mise en chantier de 68 000 logements en Ontario cette année, ce qui serait le chiffre le plus élevé pour la construction résidentielle depuis 1978.

On trouvera le détail des prévisions économiques du ministère dans le document budgétaire B.

Améliorer la position concurrentielle de l'Ontario

Le climat économique favorable nous permet de construire les bases d'une prospérité économique soutenue. Nous voulons que l'industrie ontarienne reste concurrentielle sur les marchés mondiaux. Ceci nécessite des investissements dans les technologies les plus modernes pour fabriquer de meilleurs produits et les vendre plus agressivement dans le monde entier.

C'est ce que font déjà bon nombre d'entreprises ontariennes. Nos industries investissent des milliards de dollars pour s'équiper afin de faire face aux défis de la concurrence de demain.

Bien que ces résultats d'ensemble soient encourageants, nombre de secteurs de l'industrie ontarienne sont moins productifs et efficaces que leurs concurrents étrangers. En général, l'industrie ontarienne a été lente à profiter de la révolution technologique qui favorise les techniques de fabrication adaptables et de production modernes. À l'exception notable des industries automobile, sidérurgique et des pièces automobiles, la productivité du secteur secondaire est plus faible en Ontario qu'aux États-Unis. Notre avantage concurrentiel actuel en ce qui concerne les produits manufacturés est dû bien plus à la valeur du dollar canadien qu'à notre efficacité.

L'amélioration de la productivité incombe surtout au secteur privé. Mais le gouvernement peut lui apporter un appui important et c'est pourquoi le gouvernement de l'Ontario peut et veut :

- promouvoir l'innovation technologique en renforçant les liens entre le secteur privé et les universités ontariennes;
- appuyer les entreprises nouvelles et en expansion, qui créent le plus grand nombre d'emplois;
- encourager l'amélioration de la formation et du recyclage pour que les travailleurs d'aujourd'hui puissent acquérir les compétences de demain; et
- promouvoir l'excellence dans nos écoles, nos collèges et nos universités.

L'Ontario participe également aux préparatifs des négociations commerciales bilatérales entre le Canada et les États-Unis. Nous estimons que de bons rapports commerciaux avec les États-Unis sont essentiels et notre objectif est d'assurer et d'améliorer notre accès aux marchés étasuniens, mais ceci ne nous empêche pas de nous demander quel prix

devront payer les Canadiens pour atteindre ces objectifs. Nous insistons pour que le Canada conserve sa souveraineté économique et politique. Ceci comprend la liberté d'avoir une politique de taux de change souple, de poursuivre les politiques d'expansion régionale et industrielle que nous estimons nécessaires, de préserver nos programmes sociaux, de protéger et d'encourager nos industries culturelles, de tenir compte des difficultés particulières au secteur agricole et de conserver les dispositions commerciales existantes telles que le Pacte de l'automobile.

Investir dans la technologie

Lorsqu'une entreprise investit dans une nouvelle usine ou du nouveau matériel, elle achète la technologie la plus moderne et la plus productrice. C'est pourquoi le niveau des dotations en capital est une importante indication de notre aptitude à soutenir la concurrence internationale. Selon ce critère, l'Ontario est en bonne position. L'augmentation des dépenses en capital en Ontario depuis la récession ne s'est toujours pas ralentie.

Mais, si nous n'investissons pas encore davantage dans les nouvelles technologies, nous ne pourrons pas maintenir notre compétitivité actuelle. Nous ne pouvons nous permettre de sous-estimer les aptitudes ni la sophistication des nouveaux venus sur la scène des échanges mondiaux tels que le Brésil, Singapour, Hong Kong et la Corée. Nous devons aussi faire mieux que nos principaux concurrents parmi les pays industrialisés, parce que nous avons du retard à rattraper.

Dans le cadre de cette stratégie, le gouvernement a déjà annoncé la création d'un conseil présidé par le premier ministre David Peterson et chargé d'administrer un fonds de la technologie d'un milliard de dollars au cours de la prochaine décennie.

Le fonds de la technologie aidera un grand nombre de projets divers et d'entreprises conjointes, certains étant menés en collaboration avec le gouvernement fédéral, les universités et le secteur privé. Ce budget réserve cette année 100 millions de dollars au titre de notre première contribution à ces projets.

Investir dans l'esprit d'entreprise

Les petites entreprises sont l'élément le plus dynamique du secteur privé et elles créent le plus grand nombre de nouveaux emplois en Ontario. Plus de la moitié des nouveaux emplois créés dans la province au cours des cinq prochaines années le seront par des entreprises qui n'existent pas encore aujourd'hui.

Le discours du Trône a annoncé des programmes destinés à encourager la croissance des compagnies ontariennes. En outre, la Société de développement de l'Ontario (SDO) sera réorganisée pour mieux venir en aide aux petites entreprises.

Le mandat de la SDO sera élargi pour comprendre un programme Nouvelles Entreprises qui fournira des garanties de prêts allant jusqu'à 15 000 $ aux

entreprises nouvellement créées ainsi que des conseils aux nouveaux entrepreneurs.

Un nouveau programme, appelé Innovation Ontario, aidera les petites entreprises du secteur de la haute technologie en leur offrant aide financière et autres services. Il aidera également les entreprises désirant acquérir des brevets de technologie et lancer des entreprises conjointes, ainsi que celles qui mettent au point des produits exigeant un haut degré de technologie et destinés aux achats effectués à tous les échelons de gouvernement.

Pour pouvoir s'acquitter de ce mandat élargi, la SDO se verra accorder un budget supplémentaire de 10 millions de dollars cette année. M. Hugh O'Neil, ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, annoncera les autres détails du programme.

La plupart des nouvelles entreprises ontariennes appartiennent au secteur tertiaire et ce sont elles qui créent la plupart des nouveaux emplois. Pour reconnaître l'importance croissante de ce secteur, nous élargissons notre Programme des compagnies pour l'expansion des petites entreprises (CEPE) afin que les compagnies offrant certains services de soutien aux entreprises puissent obtenir des capitaux par le truchement des CEPE. Ceci permettra d'utiliser plus efficacement les 30 millions de dollars destinés à ce programme pour l'exercice 1986-1987.

En octobre dernier, nous avons entrepris une importante étude du secteur tertiaire et de ses effets sur l'économie ontarienne. Les documents budgétaires comprennent un rapport provisoire à ce sujet et on prévoit que le rapport final recommandera d'autres initiatives de politiques.

Le tourisme est une des plus importantes industries de services de l'Ontario. Le ministère du Tourisme et des Loisirs prépare un plan stratégique pour déterminer dans quels domaines il est nécessaire d'encourager le développement de l'industrie touristique. Dans l'intérim, M. John Eakins, ministre du Tourisme et des Loisirs, a lancé une nouvelle campagne de commercialisation pour attirer les visiteurs dans la province et il élabore un programme destiné à encourager le sens de l'hospitalité qui incitera les touristes à revenir en Ontario. J'alloue 10 millions de dollars de fonds nouveaux à ces initiatives, ainsi qu'à d'autres dans le domaine du tourisme en plus des 2,8 millions de dollars destinés aux nouvelles installations de formation en hospitalité. Ces sommes s'ajoutent aux 12 millions de dollars déjà prévus pour les investissements dans les installations touristiques conjointement avec le gouvernement fédéral.

Programme d'actionnariat des salariés

Je suis convaincu que les régimes d'actionnariat des salariés peuvent forger un esprit de partenariat plus fort entre employeurs et salariés en permettant à ces derniers de participer directement aux bienfaits de la croissance des entreprises. D'autre part, les salariés peuvent être une source nouvelle et bienvenue de capitaux propres pour les petites et moyennes entreprises.

Je propose des mesures destinées à faciliter la participation des salariés à ces régimes et à inciter les entreprises à les créer. Afin d'encourager la participation des salariés, la province accordera aux salariés des petites et moyennes entreprises ontariennes un crédit d'impôt de 15 pour 100 sur les achats annuels allant jusqu'à 2 000 $ d'actions nouvellement émises par les entreprises où ils travaillent. Afin d'inciter les entreprises à créer des régimes d'actionnariat des salariés , le gouvernement assumera le tiers des coûts d'établissement de ces régimes jusqu'à concurrence de 10 000 $. Je pense que ce programme ontarien sera en place d'ici 1987. Le document budgétaire A donne les détails de cette proposition.

D'ici-là, j'estime que cette proposition pourrait profiter des conseils des organismes intéressés et du public.

J'estime également qu'il est possible de profiter plus largement des dispositions fiscales applicables aux régimes de participation aux bénéfices pour appuyer l'actionnariat des salariés. Mon personnel collaborera avec les représentants du gouvernement fédéral pour mettre une proposition au point.

Formation

La formation et l'acquisition de compétences sur le tas sont au nombre des pierres angulaires de la croissance économique. Ce domaine, qui a été longtemps négligé, est si important que nous doublons l'allocation provinciale pour les programmes de formation et de perfectionnement en la portant à 100 millions de dollars. Notre objectif est d'étendre et de restructurer le système pour que la formation et l'acquisition des compétences deviennent un facteur permanent et normal de l'expérience de travail. Nos programmes porteront surtout sur les besoins des femmes, des minorités, des travailleurs plus âgés et des jeunes, et chercheront à aider les petites compagnies à organiser leurs propres programmes de formation.

On continuera à affecter des fonds aux programmes de formation et d'emploi des jeunes au niveau de l'exercice 1985-1986, soit 175 millions de dollars. Ceci porte le financement total des programmes de formation professionnelle, de perfectionnement et d'emploi à 275 millions de dollars. Le ministre de la Formation professionnelle, M. Gregory Sorbara, annoncera les détails de ces programmes.

Investir dans l'éducation

Nous ne pouvons assurer notre avenir économique sans un système d'éducation vigoureux et dynamique. Dans mon dernier budget, j'ai augmenté les subventions générales de fonctionnement pour les universités et les collèges d'arts appliqués et de technologie de 4 pour 100 en 1986-1987 et j'ai affecté 80 millions de dollars au Fonds d'excellence des collèges et universités, ce qui porte l'ensemble des augmentations de subventions de fonctionnement et d'immobilisation de nos établissements postsecondaires à 8 pour 100 cette année. Le Fonds d'excellence finance l'amélioration des bibliothèques et du matériel pédagogique, le soutien à la recherche et un programme de renouvellement du personnel enseignant portant sur

plusieurs années et permettant d'offrir 500 nouveaux postes d'enseignants dans les universités ontariennes.

Les universités seront aussi parmi les principaux bénéficiaires du fonds de la technologie; le plan financier de 1986-1987 prévoit 15 millions de dollars pour ranimer et renforcer la capacité de recherche appliquée en Ontario. Les critères du Fonds d'encouragement à la recherche dans les universités seront élargis afin de couvrir les projets conjoints de recherche entrepris avec l'industrie, et les subventions versées en contrepartie seront augmentées pour atteindre le montant des fonds réunis.

L'an dernier, j'ai annoncé la création d'un fonds de capitaux d'immobilisation pour l'éducation en 1986. En plus du financement normal de 67,2 millions de dollars, le fonds prévoit 25 millions de dollars pour réduire l'arriéré des besoins de capitaux des conseils scolaires. Ce financement est entièrement engagé et de nombreux projets sont en cours.

TVOntario recevra des fonds spéciaux pour créer davantage de programmes pédagogiques en coopération avec l'industrie de la production privée ontarienne.

Régions et communautés

Les mesures annoncées l'an dernier pour renforcer le partenariat entre la province et les administrations locales ont donné aux municipalités une plus grande certitude dans la planification des services locaux.

Dans le cadre de nos efforts permanents pour renforcer notre partenariat avec les administrations locales, les augmentations du financement de base des conseils scolaires, municipalités, hôpitaux, universités et des collèges seront annoncées pour le 1er novembre.

J'améliore aussi le calendrier des paiements aux municipalités afin de soulager leurs besoins financiers à court terme.

Je reconduis le programme d'Ententes communautaires de transformation économique (ECTE) et j'en étends la portée. Les communautés subissant des bouleversements économiques considérables pourront s'en prévaloir. Il sera tout spécialement utile aux communautés du Nord et de l'Est, surtout celles qui dépendent d'une seule industrie et qui font face à de graves problèmes structurels d'adaptation. La ville de Sault Ste. Marie, qui procède à de nombreuses mises à pied à Algoma Steel, est un exemple évident. Le programme portera surtout sur la création d'emplois à long terme. Les communautés qui prennent des initiatives pour créer et développer des idées de création d'emplois pourront recevoir une aide de la province qui, s'ajoutant au financement du secteur privé et de la localité, aidera à concrétiser ces idées. Je prévois 25 millions de dollars pour cette mesure au cours des deux prochaines années.

Développement du Nord

Le gouvernement réunira les programmes existants aux nouvelles initiatives pour apporter une réponse globale aux difficultés qu'éprouve le Nord de l'Ontario.

Entre temps, le budget du ministère du Développement du Nord et des Mines comporte, pour 1986-1987, une augmentation de 10 millions de dollars pour les projets des services de santé et des transports. Une somme additionnelle de 5 millions de dollars sera consacrée à de nouveaux programmes d'éducation dans le Nord. Cette année, on allouera 17 millions de dollars sur les 100 millions de dollars du Fonds de développement du Nord pour promouvoir des activités économiques durables dans le Nord.

Hydro-Ontario créera une Commission consultative sur le Nord qui lui permettra de jouer un rôle plus actif dans la stimulation du développement du Nord.

L'industrie minière a longtemps été la principale ressource de nombreuses communautés du Nord. Afin de ne pas nous laisser dépasser par la transformation du milieu concurrentiel de l'industrie minière, j'ai annoncé l'automne dernier un certain nombre de propositions destinées à simplifier la *Loi de l'impôt sur l'exploitation minière* et à placer l'Ontario dans une meilleure position de concurrence avec les autres provinces. À la suite de consultations approfondies, je transfère la responsabilité de l'application de la *Loi de l'impôt sur l'exploitation minière* au ministère du Revenu, et j'introduirai un projet de loi pour mettre cette loi à jour. Comme déjà annoncé, nous conserverons la déduction pour traitement maximum actuelle de 65 pour 100.

L'industrie forestière est l'un des principaux éléments de l'économie de la province et elle rapporte plus de 3,5 milliards de dollars par an grâce à ses exportations. Afin de protéger et de conserver cette précieuse ressource, l'Ontario augmentera le budget de la foresterie de plus de 13 pour 100 en le portant à 271 millions de dollars pour 1986-1987. Ce financement comprend 3,5 millions de dollars destinés à augmenter le nombre des Ententes de gestion forestière et 35 millions de dollars dans le cadre des ententes de partage des coûts avec le gouvernement fédéral pour la gestion forestière.

Développement de l'Est de l'Ontario

La situation économique de l'Est de l'Ontario mérite aussi une attention toute spéciale.

La réorganisation de la Société de développement de l'Ontario, l'augmentation de sa gamme de programmes et de son budget devraient aider tout spécialement l'Est de l'Ontario.

Le programme ECTE permettra aux communautés de l'Est de l'Ontario d'entreprendre des projets destinés à revitaliser leur économie locale. On a également prévu de nouveaux fonds pour encourager le tourisme dans la région.

Récemment, l'aide du gouvernement a favorisé la création de deux usines de fabrication de pièces automobiles à Peterborough et à Lindsay, ce qui a entraîné des investissements de 68 millions de dollars au total et la création de près de 500 nouveaux emplois. Ces faits révèlent combien cette partie de la province offre de possibilités.

Agriculture

Comme je l'ai mentionné précédemment, les perspectives restent sombres pour l'agriculture. En dépit de la baisse des taux d'intérêt, de trop nombreux agriculteurs doivent encore faire face à des dettes beaucoup trop élevées. Vu les prix faibles auxquels se vendent les denrées, les fonds autogénérés provenant des activités agricoles sont trop souvent insuffisants pour le service de la dette agricole et le crédit est de plus en plus difficile à obtenir. L'affaissement des prix, qui menace de se maintenir en raison des nouvelles politiques agricoles adoptées par les États-Unis, fait pressentir que nos agriculteurs seront encore aux prises à des difficultés financières.

Pour répondre aux besoins de la communauté agricole de l'Ontario, le budget du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a été porté à 457 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 39 pour 100 du financement depuis notre arrivée au pouvoir. En accord avec les recommandations du Groupe d'étude sur les finances du secteur agricole :

- nous prolongerons le Programme de réduction des taux d'intérêt pour les exploitations agricoles familiales de l'Ontario;
- nous élargirons le Programme d'aide au crédit d'exploitation agricole; et
- nous étendrons le Programme d'aide aux agriculteurs débutants de l'Ontario.

Nous lancerons également de nouveaux projets de recherche et d'éducation et améliorerons la commercialisation des produits agricoles de l'Ontario. Tous les détails concernant ces nouvelles initiatives seront annoncés par M. Jack Riddell, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Dans mon dernier budget, j'ai annoncé la création d'un fonds spécial destiné à aider les agriculteurs de l'Ontario qui quittent l'agriculture. Le gouvernement fédéral a maintenant annoncé un programme semblable à l'échelle nationale. Ceci nous permet de supprimer progressivement les aspects de notre programme qui seront remplacés par le programme fédéral et de transférer les fonds à d'autres priorités du secteur agricole.

Qualité de la vie

J'en viens maintenant à nos projets d'amélioration des programmes sociaux de l'Ontario. La plupart d'entre eux sont conçus pour accorder des bénéfices à long terme. Il existe toutefois un problème à ce point urgent qu'il exige notre attention immédiate. Un nombre inquiétant de prestataires de l'assistance sociale sont souvent obligés de sacrifier au paiement de leur loyer ce qu'ils dépenseraient normalement pour leur nourriture. J'accorde donc un supplément de 25 millions de dollars pour augmenter les subsides

de logement en faveur des prestataires qui ont à faire face à des coûts de logement élevés. Cette mesure supplémentaire viendra en aide à environ 50 000 familles.

Services de garderie

Le gouvernement s'est engagé à procéder à la réforme de la politique relative aux services de garderie et reconnaît que ces derniers constituent un service public essentiel. Nous élaborons actuellement un plan d'ensemble pour mettre ces services à la disposition des parents qui travaillent.

Entre temps, je tiens à prouver de façon concrète l'engagement que nous avons pris dans ce domaine. En plus de l'augmentation de 26 millions de dollars apportée cette année au financement de projets de services de garderie de mon budget de 1985, j'ajoute 6 millions de dollars pour alléger les problèmes les plus urgents, dont celui de l'accroissement des immobilisations.

Services de soutien communautaires

Pour ce qui est des autres initiatives d'ordre social, nous accordons une importance toute nouvelle à la mobilisation des ressources communautaires pour aider les gens à mener des vies plus indépendantes.

- Pour renforcer les services en faveur des personnes âgées, j'accorde 13, 5 millions de dollars pour la création de nouveaux programmes et la continuation des programmes existants, dont l'amélioration des services de soutien communautaires, l'expansion des Services d'évaluation des besoins des personnes âgées et la création d'une nouvelle faculté de Gériatrie dans une université de l'Ontario.
- Comme preuve de l'engagement que l'Ontario a pris vis-à-vis des personnes handicapées et pour apporter notre contribution à la Décennie des personnes handicapées, déclarée par les Nations Unies, j'accorde 10 millions de dollars pour permettre aux personnes handicapées de participer plus largement aux principales activités sociales et économiques de la province.
- Pour élargir et améliorer les programmes de logement de manière à mieux répondre aux besoins des personnes handicapées, j'accorde un supplément de 5 millions de dollars au ministère du Logement et à l'Office des personnes handicapées.
- Pour faciliter l'intégration des handicapés mentaux dans nos communautés, un supplément de 17 millions de dollars sera accordé au cours des deux années à venir. Nous mettons sur pied un projet d'ensemble de services communautaires et résidentiels pour les handicapés mentaux.

Santé

Nous fournirons un montant de 850 millions de dollars pour le financement d'un important projet pluriannuel d'accroissement des immobilisations des hôpitaux. Le programme permettra des lits supplémentaires pour les malades atteints d'affections aiguës et chroniques et apportera aux installations hospitalières et aux centres de traitement du cancer les améliorations les plus urgentes. Toute la construction commencera au cours des cinq années à venir. Le ministre de la Santé, M. Murray Elston, présentera prochainement un plan complet des futurs besoins en immobilisations.

Le ministre de la Santé proposera l'élargissement de la gamme de soins dentaires dont peuvent bénéficier les enfants. Les bureaux de santé locaux recevront des fonds spéciaux qui leur permettront de procéder aux traitements nécessaires aux enfants d'âge scolaire ayant besoin de soins dentaires urgents.

Environnement

Le gouvernement a réagi promptement aux problèmes d'environnement qui se posent pour l'Ontario. Mon budget accorde une aide soutenue au Fonds de sécurité pour les contingences environnementales ainsi que de nouveaux fonds pour nous permettre de réagir rapidement et efficacement en cas de déversements de produits toxiques dans n'importe quelle région de la province.

Le budget de 363 millions de dollars propre au ministère de l'Environnement prévoit l'octroi d'un supplément de 5 millions de dollars pour l'amélioration du contrôle de la qualité de l'eau et pour étendre les moyens dont il dispose pour procéder aux analyses de laboratoire complexes qui s'imposent.

Pour améliorer les systèmes d'élimination des déchets biomédicaux, et pour assurer le respect des règlements actuels relatifs à l'élimination des déchets, le ministre de la Santé annoncera prochainement les détails d'un projet de 15 millions de dollars pour le traitement des déchets biomédicaux provenant des hôpitaux.

Logement

Nous remplissons progressivement l'engagement que nous avons pris d'augmenter le nombre de logements à loyer modique. En février dernier, M. Alvin Curling, ministre du Logement, a signé, avec son homologue fédéral, un accord portant sur la construction de 6 700 logements à but non lucratif et logements coopératifs en 1986. Au moins 4 700 d'entre eux seront des logements subventionnés destinés aux familles ne disposant que d'un revenu modeste. La province partagera également le coût de 600 logements indexés sur le revenu, dans le cadre du nouveau Programme de coopératives d'habitation créé par le gouvernement fédéral.

Le programme Entreprise Location, annoncé en décembre dernier, sera à l'origine de la construction de 5 000 logements locatifs. D'autres programmes aideront à payer les coûts de rénovation d'anciens immeubles d'habitation.

Au cours des cinq prochaines années, nous dépenserons 500 millions de dollars pour les programmes de logement à des prix abordables; les dépenses engagées cette année pour les programmes de logement dépasseront, au total, 60 millions de dollars.

Les arts

Ma collègue, Mme Lily Munro, ministre des Affaires civiques et culturelles, annoncera un nouveau programme intitulé Investissement dans les arts. Ce programme, étalé sur quatre ans et doté d'un budget de 10 millions de dollars, sera destiné à encourager les efforts que feront les organismes artistiques de l'Ontario pour recueillir des fonds et les aidera à raffermir leur situation financière.

Questions fédérales-provinciales

Les Ontariens et l'ensemble des Canadiens ont tout à gagner lorsque le gouvernement fédéral et les provinces mettent leurs efforts en commun. Prenons comme exemple l'accord général sur la réforme des pensions du secteur privé, conclu l'année dernière. Plus récemment, après des discussions qui ont duré presque dix ans, les gouvernements fédéral et provinciaux sont parvenus à un accord sur les nouvelles dispositions financières du Régime de pensions du Canada et sur un modeste ensemble d'améliorations nécessaires aux prestations.

La première assemblée annuelle des ministres en vertu des Ententes de développement économique et régional (EDER) aura lieu en juin prochain. Nous discuterons des mesures qui devraient se placer au premier rang des préoccupations de l'Ontario au cours de l'année à venir et examinerons, avec le ministre de l'Expansion industrielle régionale, les progrès réalisés dans le cadre de l'EDER. Je pense pouvoir donner mon accord à un certain nombre de nouvelles initiatives susceptibles de développer le potentiel économique et industriel de la province.

L'une des questions qui préoccupent également les deux niveaux de gouvernement est la nécessité de trouver une solution d'ensemble aux difficultés que traverse actuellement le Nord de l'Ontario. Notre faculté de reconnaître les problèmes qui se posent dans n'importe quelle région du pays et de coopérer pour réagir de façon efficace constitue l'une des forces du Canada.

Malheureusement, les derniers événements n'ont pas tous été positifs. Les deux derniers budgets fédéraux auront pour effets combinés de réduire les recettes de l'Ontario d'un montant que l'on estime, cette année, à 39 millions de dollars.

La réduction du niveau de financement pour les services de santé et l'enseignement postsecondaire diminuera les recettes de l'Ontario de

114 millions de dollars cette année et de presque 2 milliards de dollars au cours des cinq années à venir.

L'exemption de l'impôt sur les gains en capital, introduite dans le budget fédéral de 1985, réduira les recettes de l'Ontario de 130 millions de dollars par an. Cette initiative ébranle l'équité de notre régime fiscal et ajoute encore à sa complexité. Depuis mon budget du mois d'octobre, j'ai fait savoir au ministre fédéral des Finances que l'Ontario s'oppose à cette exemption. Une étude approfondie des choix qui se présentaient devant moi m'a amené à conclure qu'il ne serait pas judicieux d'introduire, pour l'Ontario, un impôt sur les gains en capital.

Je m'inquiète des répercussions que pourrait avoir, pour l'Ontario, un certain nombre de points du programme que le gouvernement fédéral s'est fixé.

- La proposition que contenait le dernier budget fédéral de créer des centres bancaires internationaux omet de reconnaître l'importance de Toronto en tant que principal centre financier du Canada et risque de faire naître la confusion dans les milieux bancaires internationaux.
- Les réductions du niveau de financement des programmes sociaux proposées par le Groupe d'étude Nielsen pourraient avoir des répercussions fâcheuses sur les recettes que nous consacrons à ces programmes ou laisser la province faire face à ces dépenses.
- Le ministre fédéral des finances a indiqué qu'il introduirait, dans son prochain budget, des mesures visant à réformer le système fédéral relatif aux dépenses sociales ainsi que d'autres mesures fiscales connexes, mais il n'a pas mentionné comment et à quel moment il entend consulter les provinces sur ces questions d'importance.
- On s'attend à ce que le gouvernement fédéral remplace sa taxe de vente par une taxe de transaction. Cette mesure pourrait avoir des conséquences économiques et financières importantes pour l'Ontario.

Enfin, nous nous inquiétons de ce dont le programme fédéral-provincial ne fait pas mention. Il est nécessaire de procéder à une révision minutieuse de tout l'ensemble du régime fiscal. Sa complexité préoccupe de plus en plus les contribuables, qui mettent en doute son équité et qui s'interrogent sur la manière dont il est utilisé pour créer des stimulants.

Il est temps également d'engager des discussions fédérales-provinciales sur les questions touchant au financement des services de garderie et d'envisager une réforme profonde des programmes sociaux. L'Ontario a entrepris sa propre étude sur l'aide sociale, étude qui, je suis sûr, constituera un élément appréciable dans l'examen, au niveau national, du financement et de la mise en oeuvre des programmes de soutien du revenu.

J'ai l'intention de soulever toutes ces questions lors de la prochaine réunion des ministres des finances et des trésoriers fédéraux et provinciaux.

Effets prévus, sur les recettes de l'Ontario, des budgets fédéraux de 1985 et 1986 et des notifications en cours d'année
(en millions de dollars)

	1985-86	1986-87	1987-88
Budget fédéral de 1986	(2)	32	106
Budget fédéral de 1985	(50)	15	(24)
Impôt minimum	2	28	28
Réductions du FPE (Changement de formule annoncé)	–	(114)	(250)
Total	**(50)**	**(39)**	**(140)**

Gestion financière

L'un des aspects importants du bon sens financier est de payer aujourd'hui ce qui est consommé aujourd'hui et de ne s'engager dans des emprunts que pour payer les coûts inhérents à des projets prévoyant des avantages à long terme, ou lorsque ces emprunts sont nécessaires pour donner un coup de fouet à l'économie. C'est sur ce principe que repose notre méthode de gestion financière.

Dans le cadre de cette politique de paiement sur-le-champ, nous modifions profondément la manière dont les affaires financières de la province sont gérées. Ces changements permettront de traiter les dépenses du gouvernement avec plus de sérieux et d'efficacité.

Dans les années passées, chaque ministère élaborait ses propres plans de dépenses en capital et se voyait allouer des crédits, année par année. Il n'y avait guère de coordination entre les divers ministères et la planification à long terme était insuffisante.

Nous appliquerons une méthode globale de planification des dépenses en capital. Le Conseil de gestion sera chargé de coordonner les plans de développement et de dotations en capital de l'Ontario. Chaque ministère soumettra un plan pluriannuel de développement qui déterminera les besoins futurs et indiquera les effets des nouvelles dépenses en capital sur les coûts de fonctionnement. Ces plans feront l'objet d'une révision pour s'assurer qu'ils correspondent aux objectifs d'ensemble du gouvernement et seront mis à jour annuellement.

En outre, nous prévoyons d'autres changements :

- Comme je l'ai annoncé dans mon budget d'octobre 1985, ma collègue, M^me^ Elinor Caplan, présidente du Conseil de gestion, présentera régulièrement à la Chambre des rapports sur les résultats des examens approfondis auxquels elle aura soumis l'efficacité des activités du gouvernement.
- J'ai demandé au personnel du ministère du Trésor de procéder à une révision des questions de financement relatives à l'indexation des deux principaux régimes de retraite du secteur public de l'Ontario.

- Nous poursuivons la révision de nos stratégies de financement dans le but de profiter des nouveaux débouchés offerts par les marchés des capitaux et des techniques modernes de gestion de la dette. Par exemple, nous avons refusé les fonds que le Régime de pensions du Canada met à la disposition de l'Ontario au mois de mai de cette année, parce que ces fonds se trouvaient en excédent de nos besoins et qu'ils nous revenaient plus cher que si nous faisions appel à d'autres sources.

- Les recettes provenant des loteries ne seront plus attribuées à des programmes spécifiques. Elles seront désormais utilisées à des besoins prioritaires, tels que le traitement du cancer, les hôpitaux communautaires et la recherche universitaire, ainsi que pour les activités culturelles et de loisirs communautaires.

Le document budgétaire C fournit des détails complémentaires sur ces initiatives.

J'en viens maintenant aux mesures concernant les recettes budgétaires. L'étude des choix qui s'ouvraient devant moi m'a amené à conclure qu'il était injustifié d'augmenter les taux de l'impôt sur le revenu des particuliers, de la taxe de vente au détail et de l'impôt sur le revenu des compagnies. Au lieu de cela, je propose d'introduire des mesures destinées à rendre le régime fiscal plus équitable, en particulier :

- d'augmenter la taxe sur le tabac de 0,13 cent par cigarette, ce qui ajouterait environ quatre cents au prix d'un paquet de 25 cigarettes;

- d'imposer des plafonds à l'aide accordée pour la taxe de vente au détail sur l'achat de véhicules alimentés par des carburants de remplacement; cette mesure entrera en vigueur 30 jours après la sanction royale;

- d'éliminer l'exemption de la taxe de vente pour les camions lourds et les remorques;

- de maintenir la surtaxe de trois pour cent sur l'impôt sur le revenu des particuliers, lorsque ce revenu est supérieur à 5 000 $;

- d'introduire des mesures parallèles à celles du gouvernement fédéral pour le traitement des réserves dans l'impôt sur le revenu des compagnies; et

- de resserrer et de simplifier les règlements actuels qui régissent le calcul de l'assiette de l'impôt sur le capital.

À moins d'indication contraire, ces mesures entreront en vigueur le 1er janvier 1987. J'estime que ces mesures exposées en détail dans le document budgétaire A, permettront d'augmenter les recettes de l'Ontario de 17 millions de dollars au cours de cet exercice.

Pour avantager les économiquement faibles :

- Je propose d'élargir encore le programme de réduction de l'impôt sur le revenu de l'Ontario. Pour l'année d'imposition 1987, les contribuables ayant un revenu imposable de moins de 2 275 $ verront leurs impôts diminuer; et ceux dont le revenu imposable sera inférieur à 2 075 $ ne

paieront aucun impôt sur le revenu des particuliers de l'Ontario. Ceci représente, pour l'année prochaine, une économie supplémentaire de 15 millions de dollars pour les Ontariens ne disposant que d'un faible revenu et portera à 550 000 le nombre de ceux qui verront leurs impôts provinciaux éliminés ou réduits par ce programme.

- Nous continuerons d'être de moins en moins tributaires des primes versées au Régime d'assurance-maladie de l'Ontario pour aider au financement des services de santé. En outre, en 1987, nous éliminerons les versements de primes pour environ 35 000 Ontariens économiquement faibles, ce qui coûtera 20 millions de dollars à la province.

Enfin, je propose d'élargir l'allégement fiscal introduit l'année dernière sur les ventes de repas à bas prix en portant le niveau de l'exemption de 1 $ à 2 $. Cette mesure entrera en vigueur 30 jours après la sanction royale. J'estime que ce changement se traduira par un coût supplémentaire de 20 millions de dollars au cours de cet exercice.

Plan financier

Le plan financier réduit les besoins nets de trésorerie à 1 544 millions de dollars, pour cet exercice. Ceci représente une réduction de 85 millions de dollars par rapport aux besoins nets de trésorerie de l'exercice précédent, avant de tenir compte des redressements extraordinaires, parmi lesquels le remboursement du billet de Suncor. En tenant compte de ces redressements, les besoins nets de trésorerie ont été réduits de 590 millions de dollars par rapport aux 2 134 millions requis l'année dernière. Ce plan financier maintient donc la tendance à la baisse pour les besoins nets de trésorerie, en tant que pourcentage des dépenses totales du gouvernement, de 6,5 pour 100 qu'il était l'année dernière à 4,9 pour 100 cette année.

Perspectives financières
(en millions de dollars)

	Chiffres provisoires 1985-1986	Plan 1986-1987	Différence	Taux de variation
Recettes	27 687	29 948	2 261	8,2
Dépenses	29 316	31 492	2 176	7,4
	1 629	1 544	(85)	
Redressements extraordinaires	505	–	(505)	
Besoins nets de trésorerie	2 134	1 544	(590)	

On prévoit que les recettes augmenteront de 8,2 pour 100 au cours du présent exercice, reflétant ainsi la vigueur économique de l'Ontario. Selon

les prévisions, les dépenses augmenteront de 7,4 pour 100. Les détails du plan financier sont inclus dans le document budgétaire C.

Opérations courantes

Le solde des opérations courantes reflète les progrès faits par le gouvernement dans l'utilisation des sources de recettes existantes pour faire face au paiement de ses dépenses de fonctionnement quotidiennes. Le budget ramène le déficit du fonctionnement à 317 millions de dollars, soit une réduction de 263 millions de dollars.

Solde des opérations courantes
(en millions de dollars)

	Chiffres provisoires 1985-1986	Plan 1986-1987	Différence
Recettes courantes	26 228	28 454	2 226
Dépenses courantes	28 890	31 031	2 141
	(2 662)	(2 577)	85
Moins les dépenses en capital	2 082	2 260	178
Solde	(580)	(317)	263

Nouveau processus budgétaire

Mon dernier budget était accompagné d'un document de travail intitulé "La réforme du processus budgétaire". J'ai reçu un grand nombre de commentaires favorables émanant de particuliers et d'associations ayant participé aux consultations budgétaires. Le Comité législatif des affaires financières et économiques a été nommé. J'ai le plaisir de vous confirmer que les consultations relatives au budget de 1987 commenceront cet automne et je présenterai un document pour faciliter l'orientation des débats. Les réformes envisagées sont des réformes importantes qui permettront aux futurs budgets de répondre le mieux possible aux besoins des Ontariens.

Le Comité législatif sera également chargé de s'occuper d'un certain nombre d'autres questions d'importance pour la province et le Canada. Par exemple, le public s'inquiète de plus en plus des problèmes de concentration et de propriété d'entreprises. Dans de nombreux cas, cette concentration est entretenue par les fusions et les absorptions.

Je m'interroge sur la validité de ces fusions ainsi que sur les dangers que la centralisation qui en résulte pose pour notre communauté. Je demande au nouveau Comité législatif d'étudier cette question et de soumettre à l'Assemblée ses recommandations sur le meilleur moyen de faire face à cette situation en Ontario.

Conclusion

Ce budget tient compte du programme du gouvernement, exposé dans le discours du Trône.

Il adopte une perspective à long terme pour la gestion du gouvernement.

Il introduit des programmes pour la création d'emplois et le maintien de notre prospérité économique.

Il décrit les programmes que le gouvernement entend mettre en oeuvre pour aider les entreprises à relever les défis de la concurrence dans les années 1990 et expose la façon dont cette mise en oeuvre a été rationalisée et simplifiée.

Il réagit à la crise qui frappe la communauté agricole de l'Ontario.

Il prévoit le financement de programmes essentiels au maintien et à l'amélioration de la qualité de la vie en Ontario.

Il établit de nouvelles normes de gestion financière.

Enfin, il ne propose aucune augmentation générale des impôts.

Document budgétaire A
Mesures budgétaires

Table des matières

A1 : Détails des changements influant sur les recettes 20
A2 : Régime d'assurance-maladie de l'Ontario..... 26
A3 : Compagnies pour l'expansion des petites entreprises.... 27
A4 : Régimes d'actionnariat des employés 29
A5 : Sommaire des changements dans les recettes..... 32

A1 : Détails des changements influant sur les recettes

La présente section a pour but de décrire plus en détail les changements fiscaux mentionnés dans l'exposé budgétaire. Mais il ne s'agit que d'un bref résumé, et nous conseillons au lecteur de se référer aux textes modificatifs des lois pour plus de précisions.

Loi de l'impôt sur le revenu

Surtaxe

- La surtaxe de 3 pour 100 de l'impôt ontarien de base sur le revenu en excédent de 5 000 $ sera maintenue pour 1987 et les années d'imposition suivantes.

Affectation de sommes supplémentaires au programme de réduction d'impôt de l'Ontario

- Aux fins de l'allégement de l'impôt ontarien, le niveau de revenu imposable en dessous duquel aucun impôt ontarien n'est exigible sera de 2 075 $ pour 1987. Le niveau en dessous duquel l'impôt ontarien réduit sera exigible sera de 2 275 $.

Toutes les demandes de renseignements concernant les changements apportés à l'impôt sur le revenu des particuliers doivent être adressées à la :

Direction des politiques de taxation
Ministère du Trésor et de l'Économie
4e étage, édifice Frost sud
7, Queen's Park Crescent est
Toronto (Ontario)
M7A 1Y7
(416) 965-5738

Loi sur la taxe de vente au détail

Exonération des aliments préparés

- Le niveau d'exonération pour les aliments préparés passera de 1 $ à 2 $.

Entrée en vigueur : trente jours après la sanction royale de la législation habilitante.

Élimination de l'exonération de certains véhicules et de matériel de transport

- L'exemption de la taxe de 7 pour 100 sur les véhicules et le matériel de transport suivants sera supprimée :
  - les camions routiers d'une masse totale en charge de 11 778 kilogrammes ou plus;
  - les camions conçus pour le transport de marchandises et d'une masse totale en charge de 11 778 kilogrammes ou plus; et
  - les camions-remorques, les trains routiers et les semi-remorques conçus pour le transport de marchandises et d'une masse totale en charge de 11 778 kilogrammes ou plus.
- Les véhicules et le matériel livrés aux acheteurs avant le 1er janvier 1987 seront exonérés.

Entrée en vigueur : le 1er janvier 1987.

Limite de l'allégement fiscal pour les véhicules automobiles alimentés avec un carburant de remplacement

- Une limite de 750 $ par conversion au gaz propane et de 1 000 $ par conversion au gaz naturel ou autres carburants de remplacement sera imposée à la remise actuelle de taxe de vente sur les conversions de véhicules automobiles. Les véhicules qui peuvent actuellement faire l'objet d'une exonération seront taxés au taux de 7 pour 100 au moment de la vente, mais le ministère du Revenu accordera une remise, jusqu'à concurrence de la nouvelle limite.
- L'exonération des trousses de conversion en véhicules alimentés avec un carburant de remplacement sera remplacée par un programme de remises qui sera administré par le ministère du Revenu.

Entrée en vigueur : trente jours après la sanction royale de la législation habilitante.

- La limite de trente jours pour les conversions est portée à 90 jours, à condition que le contrat de conversion soit passé dans les 30 jours de la date de vente du véhicule qui sera converti.

Entrée en vigueur : le jour suivant la sanction royale de la législation habilitante.

Toutes les demandes de renseignements concernant les changements apportés à la taxe de vente au détail doivent être adressées à la :

Direction de la taxe de vente
au détail
Ministère du Revenu
C.P. 623
33, rue King ouest
Oshawa (Ontario)
L1H 8H7
(416) 433-6194

Pour demander des renseignements par téléphone à Toronto, appeler le (416) 965-1160, poste 6194.

Loi de la taxe sur le tabac

Changements fiscaux

- Les taux de taxe fixe sur le tabac passeront de :
  - 2,7 cents à 2,83 cents par cigarette; et
  - 1,5 cent à 1,6 cent par gramme de tabac coupé.
- La taxe sur les cigares demeurera à 45 pour 100 du prix de vente au détail.

Entrée en vigueur : le 1er janvier 1987.

Toutes les demandes de renseignements concernant les changements apportés au taux de la taxe doivent être adressées à la :

Direction de la taxe sur le tabac et les carburants
Ministère du Revenu
C.P. 625
33, rue King ouest
Oshawa (Ontario)
L1H 8H9
(416) 433-6340

Pour demander des renseignements par téléphone à Toronto, appeler le (416) 965-1774, poste 6340.

Loi sur l'imposition des compagnies

Impôt sur le capital : placements, prêts et avances à court terme

- Aux fins du calcul de l'impôt sur le capital :
  - l'inclusion de certains placements, prêts et avances à court terme dans les placements admissibles pour le calcul de l'allocation de placement sera limitée à ceux qui ont été effectués et retenus au moins 120 jours avant la fin de l'année d'imposition de la compagnie; et
  - l'inclusion de certains prêts et avances dans le capital versé sera limitée à ceux qui ont été en suspens au moins 120 jours avant la fin de l'année d'imposition de la compagnie.
- Les placements et les avances à court terme de courtiers en valeurs mobilières seront admissibles pour le calcul de l'allocation de placement peu importe leur date d'échéance pourvu qu'ils soient énumérés dans l'inventaire des valeurs mobilières à revendre au courtier.

Entrée en vigueur : ces mesures s'appliquent pour les années d'imposition se terminant le 1er janvier 1987 ou après.

Dispositions relatives aux réserves pour gains en capital et bénéfices

- La Loi sur l'imposition des compagnies sera modifiée pour refléter les dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) en ce qui a trait aux réserves pour gains en capital et bénéfices provenant de la cession de biens. Les réserves pour bénéfices au titre de produits non perçus seront permises pour un maximum de trois ans. En ce qui concerne les réserves pour gains en capital au titre de produits non perçus, la période sera de cinq ans. Aucune réserve pour cession d'avoirs miniers ou d'autres ressources ne sera accordée.

Entrée en vigueur : ces mesures s'appliquent aux cessions de biens faites le 1er janvier 1987 ou après.

Toutes les demandes de renseignements concernant les changements apportés à l'imposition des compagnies doivent être adressées à la :

Direction de l'imposition des
compagnies
Ministère du Revenu
C.P. 622
33, rue King ouest
Oshawa (Ontario)
L1H 8H6
(416) 433-6513

Pour demander des renseignements par téléphone à Toronto, appeler le (416) 965-1160, poste 6513.

A2 : Régime d'assurance-maladie de l'Ontario

Affectation de sommes supplémentaires à l'exonération de primes

- L'aide apportée pour le versement des primes sera accrue comme suit :

  a) Exonération de primes

  - pour les célibataires dont le revenu imposable est de 3 500 $ ou moins;
  - pour les familles dont le revenu imposable est de 4 000 $ ou moins.

  b) Réduction des primes de 75 pour 100

  - pour les célibataires dont le revenu imposable se situe entre 3 500 $ et 4 000 $;
  - pour les familles dont le revenu imposable se situe entre 4 000 $ et 5 000 $.

  c) Réduction des primes de 50 pour 100

  - pour les célibataires dont le revenu imposable se situe entre 4 000 $ et 4 500 $;
  - pour les familles dont le revenu imposable se situe entre 5 000 $ et 5 500 $.

  d) Réduction des primes de 25 pour 100

  - pour les célibataires dont le revenu imposable se situe entre 4 500 $ et 5 000 $;
  - pour les familles dont le revenu imposable se situe entre 5 500 $ et 6 000 $.

Entrée en vigueur : le mois d'avril 1987 aux fins des prestations.

- Les retraités et les assistés sociaux auront toujours droit à l'assurance-maladie gratuite.

Toutes les demandes de renseignements concernant le Régime d'assurance- maladie de l'Ontario doivent être adressées au bureau de l'OHIP le plus proche ou à la :

Direction des services
d'inscription
OHIP
Édifice Macdonald Cartier
49, Place d'Armes
C.P. 48
Kingston (Ontario)
K7L 5J3

A3 : Compagnies pour l'expansion des petites entreprises

Cette section décrit plus en détail les modifications apportées au Programme des compagnies pour l'expansion des petites entreprises (CEPE) mentionné dans l'exposé budgétaire. Ceci n'est qu'un résumé succinct et le lecteur est invité à se reporter à la loi portant modification pour plus de précision.

Les changements suivants seront apportés au Programme des compagnies pour l'expansion des petites entreprises (CEPE) :

- La définition d'une petite entreprise admissible sera élargie pour comprendre certains services fournis aux entreprises, notamment :
  - les services informatiques;
  - les services d'architectes, d'ingénieurs et autres services scientifiques spécialisés ainsi que les services techniques connexes;
  - les services auxiliaires de la fabrication tels que galvanoplastie, fonderie et ateliers mécaniques.
- Le Fonds spécial réservé aux nouvelles entreprises et le Fonds général seront combinés de façon à ce qu'il n'y ait que deux fonds, l'un pour les investissements dans le Nord et l'Est pouvant faire l'objet d'un crédit d'impôt ou d'une subvention de 30 pour 100 et le deuxième pour tous les autres investissements pouvant faire l'objet d'un crédit d'impôt ou d'une subvention de 25 pour 100.
- Le montant affecté dans le budget aux paiements de subventions et de crédits d'impôt en 1986-1987 sera toujours de 30 millions de dollars et sera réparti comme suit :
  - 9 millions de dollars au Fonds réservé au Nord et à l'Est; et
  - 21 millions de dollars au Fonds général.

Entrée en vigueur : le jour suivant la sanction royale de la législation habilitante.

Toutes les demandes de renseignements concernant les changements apportés aux CEPE doivent être adressées à la :

Direction des politiques de taxation
Ministère du Trésor et de l'Économie
4e étage, édifice Frost sud
7, Queen's Park Crescent est
Toronto (Ontario)
M7A 1Y7
(416) 965-6869

ou au

Programme des CEPE
Ministère du Revenu
C.P. 625
33, rue King ouest
Oshawa (Ontario)
L1H 8H9
(416) 433-6332

Pour obtenir des renseignements par téléphone à Toronto, composer le (416) 965-1160, poste 6332.

A4 : Régimes d'actionnariat des employés

Cette section expose les larges critères que le gouvernement de l'Ontario envisage pour inciter les employés à partager la propriété des entreprises avec les employeurs en Ontario, en créant des régimes d'actionnariat des employés. Le gouvernement compte déposer une loi à la suite de consultations avec les parties intéressées. Ce qui suit est sujet à ces consultations et à des négociations avec le gouvernement fédéral.

Employés admissibles

- Toute personne qui n'est pas fidéicommissaire, qui habitait en Ontario le dernier jour de l'année d'imposition, qui est employée à temps plein ou partiel et qui compte au moins une année de service dans une compagnie pourrait participer à ces régimes à condition qu'elle ne soit pas un actionnaire important de la compagnie et ne soit pas liée à l'un d'eux.
- On entend par "actionnaire important" quiconque détient au moins 5 pour 100 des actions constituant le capital-actions de la compagnie.

Compagnies admissibles

- Une compagnie pourrait émettre des actions dans le cadre des régimes d'actionnariat si :
  - elle est constituée au Canada;
  - pendant sa dernière année d'imposition, elle a versé au moins 25 pour 100 de ses salaires et rémunérations à des employés d'un établissement stable en Ontario;
  - le total de ses revenus bruts pour la dernière année d'imposition, y compris les revenus de toute compagnie associée, n'excède pas 50 millions de dollars;
  - le total de son actif à la fin de la dernière année d'imposition, y compris l'actif de toute compagnie associée, n'excède pas 50 millions de dollars.

Actions acceptables

- Une action pourra être acceptable pour les régimes d'actionnariat si :
  - elle est nouvellement émise et n'a jamais été vendue auparavant;
  - elle donne un droit de vote;
  - il s'agit d'une action ordinaire;
  - son achat ne donne pas droit :
    i. à un crédit d'impôt ou à une déduction sur le revenu en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada);

ii. à une subvention en vertu de la Loi sur les compagnies pour l'expansion des petites entreprises; ni

iii. à une subvention en vertu de la Loi sur le Programme ontarien d'exploration minière; et si

– elle est offerte dans un prospectus; ou sa valeur peut être corroborée.

- Pour être admissibles, tous les employés d'une même compagnie devraient pouvoir se prévaloir de la même offre d'actions.

Avantages pour les employés

- Un employé admissible qui achète des actions acceptables au cours d'une année d'imposition donnée aurait droit à un crédit d'impôt de 15 pour 100 du prix de souscription réel des actions acceptables jusqu'à concurrence de 300 $; ce crédit est appliqué à l'impôt ontarien exigible en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu de l'Ontario.
- Si les actions sont vendues ou réalisées au cours des deux années civiles suivant l'année de leur achat, le particulier devrait rajouter le montant du crédit d'impôt à l'impôt de l'Ontario exigible pour l'année au cours de laquelle les actions ont été vendues.
- Les demandes de crédit d'impôt devraient être déposées avec les déclarations d'impôt sur le revenu des particuliers.

Avantages pour l'employeur

- Pour encourager la participation des employeurs, le gouvernement participerait aux frais d'établissement des régimes admissibles. Le gouvernement offrirait des subventions allant jusqu'au tiers des frais d'établissement admissibles du régime, ou jusqu'à 10 000 $ si ce montant est moindre.

Administration

- L'employeur et les employés devraient mettre sur pied un régime, en respectant les conditions qui précèdent, pour conserver les actions au nom des employés, et nommer une personne qui serait chargée de l'administrer.
- Le ministère du Revenu de l'Ontario certifierait l'admissibilité des régimes proposés.

Date d'entrée en vigueur

- Ce programme entrera en vigueur pour l'année d'imposition 1987.

Toutes les demandes de renseignements concernant les Régimes d'actionnariat des employés doivent être adressées à la :

Direction des politiques de taxation
Ministère du Trésor et de l'Économie
4e étage, édifice Frost sud
7, Queen's Park Crescent est
Toronto (Ontario)
M7A 1Y7
(416) 965-6869

A5 : Sommaire des changements dans les recettes

Changements dans les recettes : sommaire de l'impact fiscal du Budget de 1986
(en millions de dollars)

	1986-1987	1987-1988
Impôt sur le revenu des particuliers	1	11
Taxe de vente au détail	(14)	35
Taxes sur le tabac	5	27
Imposition des compagnies	4	25
Primes OHIP	(2)	(20)
Total	**(6)**	**78**

Document budgétaire B
Perspectives économiques

Table des matières

Points saillants des perspectives pour 1986 34

Facteurs clés 35

- Les prix du pétrole 35
- Le dollar et les taux d'intérêt 35
- L'économie des États-Unis 36
- Le reste du Canada 36
- Le taux de l'épargne 37

Détails des perspectives 37

- La demande de biens de consommation 37
- Le logement 37
- Les investissements des entreprises 38
- Les échanges commerciaux 38
- L'emploi 40
- Les prix 40

Points saillants des perspectives pour 1986

- Selon les prévisions, le produit provincial brut réel de l'Ontario augmentera de 4,2 pour 100 en 1986.
- On prévoit que le taux d'inflation des prix à la consommation tombera de 4,0 pour 100 en 1985 à 3,8 pour 100 en 1986.

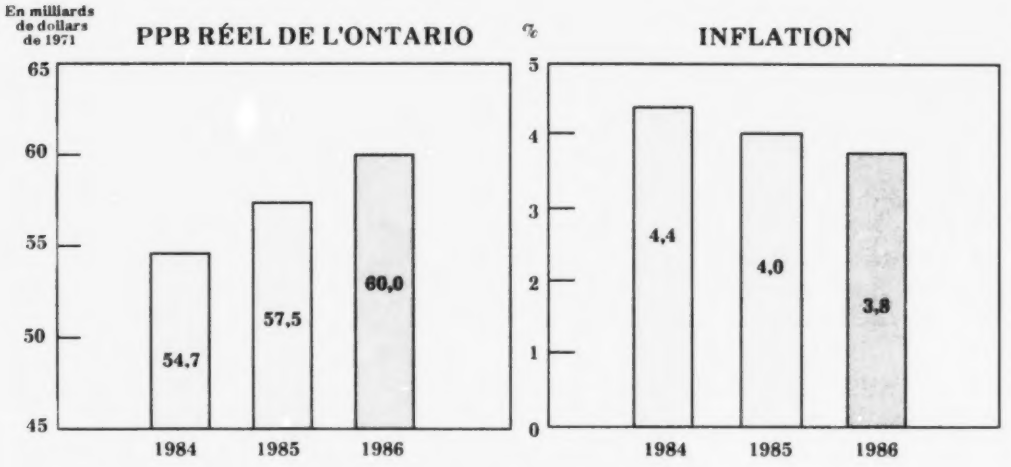

- En Ontario, la création d'emplois continuera à un rythme vigoureux. On prévoit que le nombre d'emplois augmentera de 175 000 en 1986.
- Selon les prévisions, le taux moyen de chômage, pour la province, sera de 6,9 pour 100 en 1986. La création d'emplois se poursuivra vigoureusement, mais la croissance rapide de la population active freinera la baisse du taux de chômage.

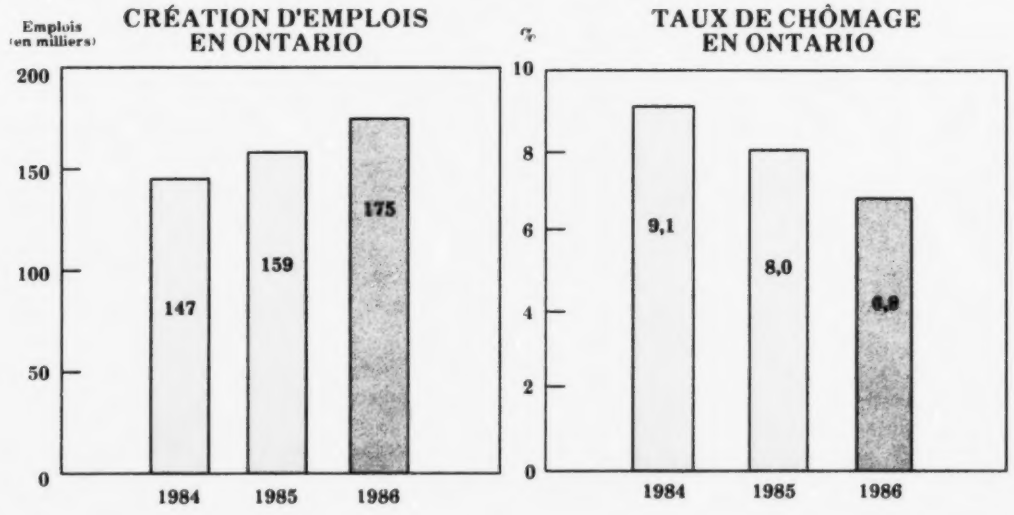

Facteurs clés

Les facteurs clés qui pèsent dans les perspectives de 1986 sont les prix du pétrole, les cours du change, les taux d'intérêt, le taux de l'épargne et la croissance des États-Unis et du reste du Canada.

Les prix du pétrole

- Les prix internationaux pour le pétrole brut ont chuté temporairement à moins de 12 $ (américains) le baril au début de l'année, mais les prévisions partent du principe qu'ils atteindront 16 $ (américains) le baril à la fin de 1986. Les prix domestiques du pétrole sont censés suivre les fluctuations des prix internationaux.
- L'année dernière, la facture de pétrole de l'Ontario s'est élevée à 6,4 milliards de dollars. Depuis, le prix du pétrole a diminué de 50 à 60 pour 100. En général, en tant que province consommatrice d'énergie, l'Ontario est avantagé lorsque les prix du pétrole sont bas. Toutefois, il existe aussi des coûts. De très bas prix du pétrole compromettront encore davantage les économies des provinces productrices de pétrole. Il en résulterait une réduction considérable des avantages que la baisse des prix du pétrole présenterait pour l'Ontario.

Le dollar et les taux d'intérêt

- En raison de la détermination de la Banque du Canada de défendre le taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain, les taux d'intérêt à court terme sont en grande partie tributaires de la position du dollar sur les marchés des changes. Les prévisions partent du principe que le change du dollar canadien variera entre 71 et 73 cents américains pour le reste de 1986.

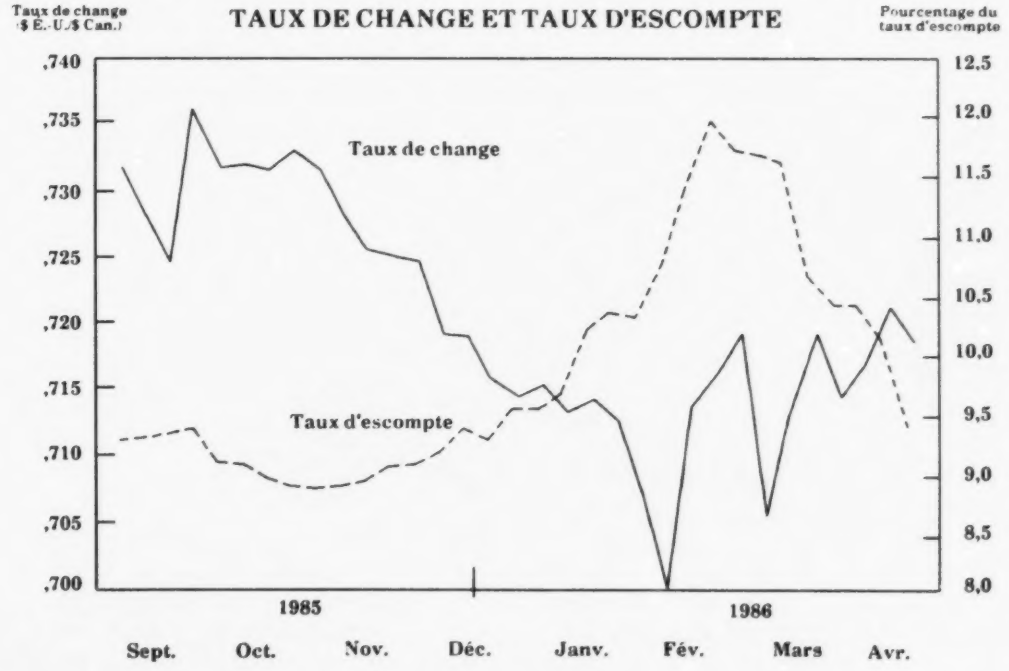

- Ceci permettrait à la Banque du Canada de réduire graduellement les écarts de taux d'intérêt entre le Canada et les États-Unis, pour obtenir, à la fin de l'année, un taux préférentiel de 10 pour 100.
- Le risque existe que le dollar canadien soit, dans une certaine mesure, soumis à des pressions à la baisse et la Banque du Canada maintiendra des écarts de taux bien plus importants qu'on ne s'y attendait. Des taux d'intérêt plus élevés que prévu saperaient l'élan économique vers le second semestre, notamment en ralentissant la demande dans les secteurs particulièrement sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt, comme celui du logement.

L'économie des États-Unis

- On prévoit, pour l'économie des États-Unis, une croissance de 2,9 pour 100 en 1986, ce qui représente une augmentation par rapport aux 2,2 pour 100 de 1985.
- L'économie des États-Unis devrait marquer une croissance plus rapide que l'année dernière, mais certains changements dans la demande limiteront toutefois l'impulsion qu'elle pourrait donner à l'économie de l'Ontario. L'essor économique accru des É.-U. sera dû principalement aux activités du secteur commercial, reflétant la récente dépréciation du dollar américain, et au secteur du logement. Un accroissement moins marqué des dépenses de consommation se traduira par une réduction de la demande en importations, en dépit du meilleur climat économique des États-Unis.

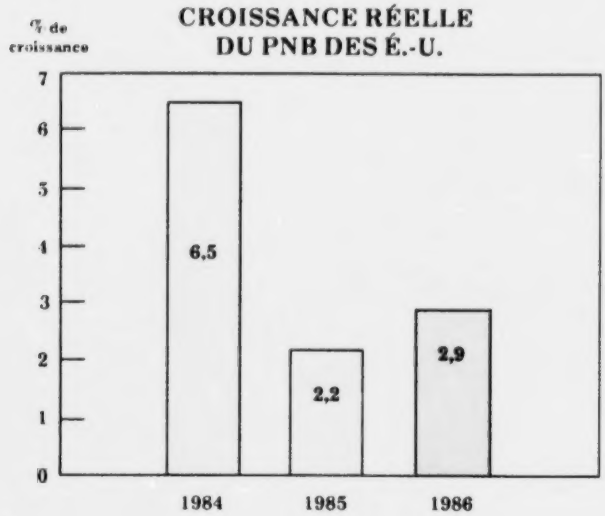

Le reste du Canada

- On s'attend à une croissance moins rapide pour le reste du Canada que pour l'Ontario. Selon les prévisions, la croissance réelle pour l'ensemble du Canada sera de 3,5 pour 100 en 1986.

- La baisse des prix du pétrole ralentira la croissance des provinces productrices de pétrole, en particulier l'Alberta. Il est probable que la réduction des explorations de pétrole et de gaz se traduira par une chute importante des investissements dans le reste du Canada en 1986.

Le taux de l'épargne

- Le maintien de l'inflation à un niveau réduit, l'augmentation du nombre d'emplois et l'affermissement de la confiance des consommateurs sont censés réduire le taux de l'épargne des particuliers. Par contre, une hausse des taux d'intérêt pourrait contrebalancer cet effet et empêcher la baisse du taux de l'épargne. Dans ce cas, les dépenses de consommation n'augmenteraient pas aussi rapidement que prévu, ce qui ralentirait la croissance économique générale.

Détails des perspectives

La demande de biens de consommation

La consommation continuera de jouer un rôle important dans le soutien de l'expansion économique en 1986. On prévoit que les ventes au détail augmenteront de 8,1 pour 100 cette année, ceci étant dû à une augmentation du revenu des particuliers estimée à 8,2 pour 100 et à une baisse du taux de l'épargne.

- L'augmentation du revenu dont disposeront les consommateurs sera ralentie par celle des impôts sur le revenu mais, l'inflation étant modérée, le revenu réellement disponible continuera d'augmenter.

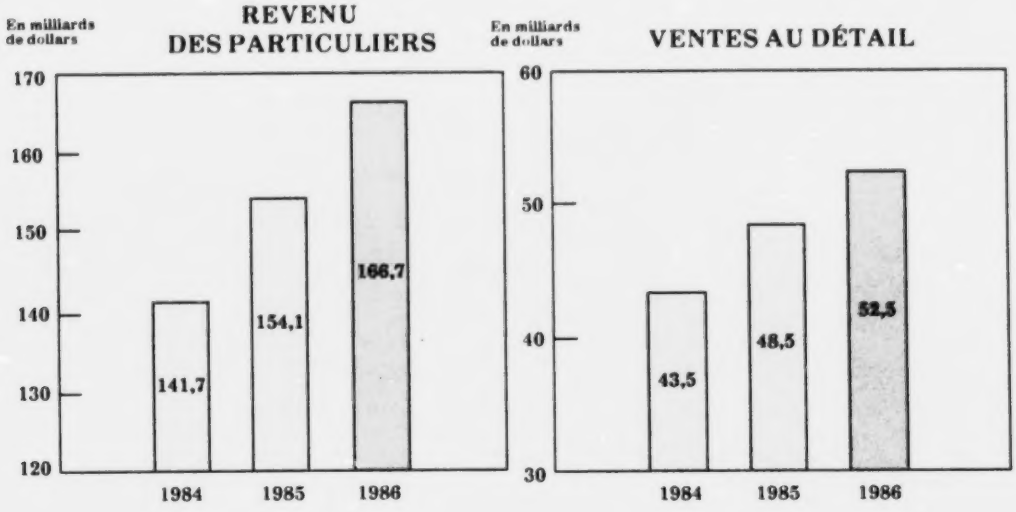

Le logement

Le marché du logement a marqué une amélioration spectaculaire en 1985, grâce à la réduction des taux appliqués aux prêts hypothécaires, qui s'est poursuivie toute l'année. Le nombre de mises en chantier atteignait

presque 65 000, ce qui représente le chiffre le plus élevé depuis 1978. Après avoir brusquement augmenté au début de l'année, les taux hypothécaires ont marqué une tendance à la baisse et sont descendus en dessous des niveaux de l'année dernière. La diminution des coûts de financement devrait garantir une autre année de croissance vigoureuse pour le marché du logement, avec une augmentation des mises en chantier qui, selon les prévisions, atteindra 68 000.

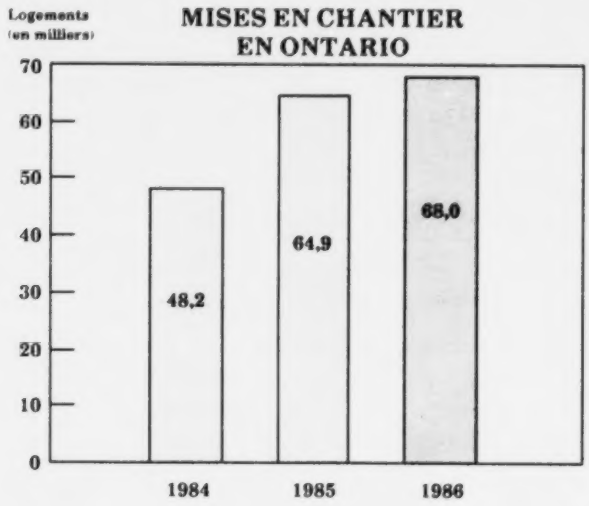

Les investissements des entreprises

En Ontario, les investissements des entreprises dans des domaines autres que la construction résidentielle, soutenus par l'importance des dépenses d'immobilisation dans le secteur manufacturier, sont censés rester une source de vigueur en 1986. Les dépenses d'investissement dans les structures non résidentielles, ainsi que dans les machines et le matériel dépasseront les plafonds atteints en 1981.

- L'amélioration des bilans des compagnies, l'augmentation des bénéfices et de la capacité d'utilisation et la diminution des taux d'intérêt ont toutes contribué à la forte tendance à la hausse qui caractérise les dépenses des entreprises.
- En 1986, l'investissement dans le secteur manufacturier restera important, les dépenses en cours relatives aux nouvelles installations de production dans l'industrie automobile venant en tête.

Les échanges commerciaux

Les exportations, notamment celles des produits de l'industrie automobile, ont donné l'impulsion à la reprise économique de l'Ontario. Toutefois, en 1985, les exportations ont augmenté à un rythme beaucoup moins rapide

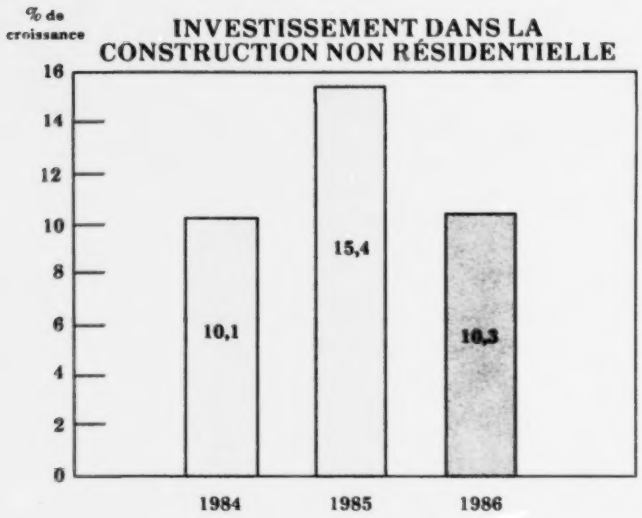

qu'en 1984, ceci étant dû en majeure partie au ralentissement de l'essor économique aux États-Unis.

Selon les prévisions, la progression des exportations comme des importations ralentira encore en 1986. Les augmentations enregistrées, cette année, dans les exportations seront freinées par l'essor économique modeste que connaîtront les États-Unis. Le ralentissement prévu de l'accroissement des importations reflète l'adaptation à un rythme de progression moins rapide pour l'économie de l'Ontario.

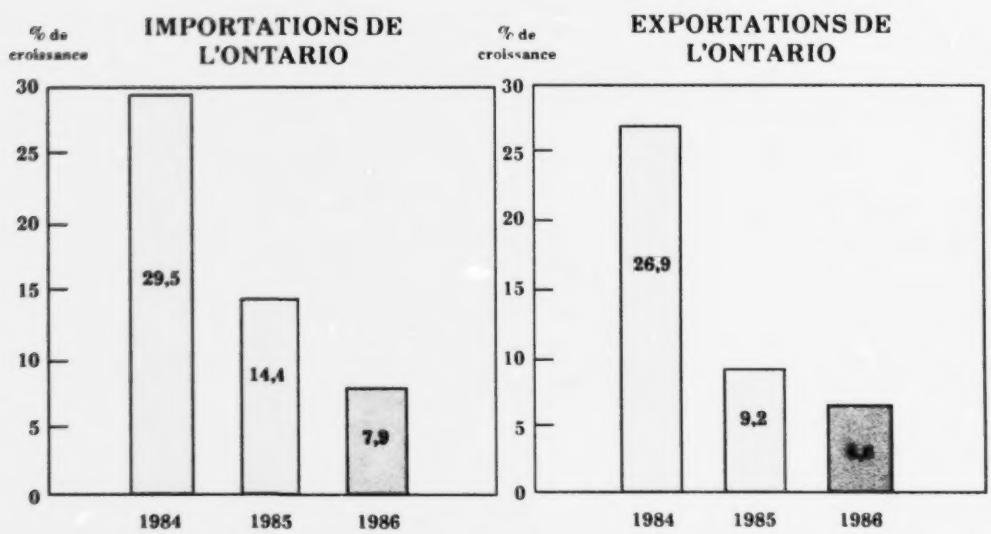

L'emploi

On prévoit, pour 1986, une augmentation continue du nombre d'emplois et une nouvelle réduction du nombre de chômeurs et du taux de chômage.

- On prévoit qu'en 1986, le nombre d'emplois atteindra le chiffre moyen de 4 577 000, ce qui représente une augmentation de 175 000 emplois par rapport à 1985.
- La population active s'accroîtra de 127 000 personnes en 1986, l'augmentation sera due en partie à une hausse prévue du taux de participation, qui devrait passer de 68,0 pour 100 en 1985 à 68,7 pour 100 cette année.
- On prévoit que le taux de chômage sera de 6,9 pour 100 en moyenne en 1986, comparé à 8,0 pour 100 l'année dernière.

Les prix

En 1985, l'indice des prix à la consommation a marqué une hausse de 4,0 pour 100, ce qui représente le taux d'inflation le moins élevé depuis 1971. La dépréciation du dollar canadien par rapport aux autres devises pourrait se traduire par une augmentation des prix domestiques pour les produits importés en 1986. Cependant, on prévoit que la baisse des prix du pétrole, associée à la stabilité des prix des denrées alimentaires et des biens de consommation et au maintien de salaires modérés, devrait faire baisser l'inflation des prix à la consommation à 3,8 pour 100 en 1986.

L'économie de l'Ontario : de 1984 à 1986 **Tableau 1**

	1984	1985	1986	84/83	85/84	86/85
	(en milliards de dollars)			(en pourcentage)		
Production totale						
Produit provincial brut	163,1	177,1	191,2	10,2	8,5	8,0
PPB (en dollars constants de 1971)	54,7	57,5	60,0	7,2	5,2	4,2
Investissements						
Machines et matériel	10,7	12,5	14,1	8,1	16,9	12,4
Construction non résidentielle	6,0	6,8	7,2	13,9	12,7	6,5
Construction résidentielle	6,2	8,1	9,4	6,4	30,5	16,2
Autres éléments de la demande						
Mises en chantier - Logements (en milliers)	48,2	64,9	68,0	–	–	–
Ventes au détail	43,5	48,5	52,5	10,2	11,6	8,1
Exportations	63,6	69,5	74,1	26,9	9,2	6,6
Importations	51,8	59,2	63,9	29,5	14,4	7,9
Revenu						
Revenu des particuliers	141,7	154,1	166,7	8,7	8,7	8,2
Bénéfices des compagnies (avant impôts)	14,3	15,7	17,1	31,4	9,5	9,0
Prix						
Indice des prix à la consommation	–	–	–	4,4	4,0	3,8
Emplois						
Population active (en milliers)	4 666	4 787	4 914	2,1	2,6	2,7
Emplois (en milliers)	4 243	4 402	4 577	3,6	3,7	4,0
Taux de chômage (en % de la population active)	9,1	8,0	6,9	–	–	–

Source : Trésor de l'Ontario

Document budgétaire C
Amélioration de la gestion financière

Table des matières

Introduction 44

Planification pluriannuelle des dotations en capital 44

Meilleure gestion financière 46

Système amélioré d'information pour la gestion 46

Amélioration de la gestion des programmes 47

Vérification des recettes 47

Élimination de certaines affectations des recettes 47

Mise à jour sur les résultats du budget de 1985 47

Redressements extraordinaires 48

Recettes en 1985-1986 48

Dépenses en 1985-1986 51

Plan financier 52

Opérations courantes 54

Effectif de la fonction publique de l'Ontario 54

Tableaux financiers 57

Introduction

Ce document :

- décrit la nouvelle méthode que le gouvernement de l'Ontario appliquera à la dotation en capital;
- expose les détails des autres mesures visant à améliorer les processus de gestion financière de l'Ontario, qui sont abordées dans le budget;
- donne un sommaire de l'évolution des recettes et des dépenses en 1985-1986; et
- contient des tableaux financiers détaillés du plan budgétaire de 1986.

Planification pluriannuelle des dotations en capital

Le gouvernement de l'Ontario adoptera une nouvelle méthode de planification pluriannuelle et de gestion des dotations en capital. Un compte de capital fournira les ressources financières d'un programme complet de dépenses en capital. Le compte sera doté de 2 408 millions de dollars, soit 186 millions de dollars de plus que l'année dernière et sera coordonné par le Conseil de gestion. Le compte de capital servira à financer les projets directs d'immobilisation concernant notamment les routes provinciales et la part de la province aux dépenses d'immobilisation, engagées par nos municipalités, hôpitaux, universités, conseils scolaires et autres organismes relevant du gouvernement provincial, ainsi que les projets entrepris conjointement avec le secteur privé.

En vertu de cette nouvelle méthode de gestion, chaque ministère soumettra un plan pluriannuel de développement qui déterminera les besoins futurs et indiquera les coûts de fonctionnement qu'entraîneraient les projets proposés. Ces plans seront mis à jour annuellement et modifiés pour s'assurer qu'ils sont conformes aux objectifs du gouvernement.

On instaurera également un nouveau système de rapports afin d'améliorer la planification d'ensemble du financement et de la dotation en capital. On exercera ainsi une surveillance plus étroite du financement et des autres dotations en capital grâce à des rapports mensuels et au recouvrement interne des dépenses de projet. Après la mise à jour annuelle, le Conseil de gestion réexaminera les plans de développement du ministère sous l'angle du mérite des projets et de la qualité des services proposés ainsi que des objectifs financiers du gouvernement. Les programmes de développement seront examinés et, une fois approuvés, le financement sera accordé pour l'année en cours et les années suivantes afin que les projets soient menés à terme, comme prévu, et en tenant compte des priorités du moment.

Le tableau 1 donne en détail le plan de répartition des dépenses en capital par ministère des mouvements de trésorerie.

Dépenses : Capital **Tableau 1**
Comptes budgétaire et non budgétaire combinés[1]
(en millions de dollars)

	1984-1985	Chiffres provisoires 1985-1986	Plan budgétaire 1986-1987 Total	Autres	Capital
Agriculture et Alimentation	328	403	457	410	47
Procureur général	278	285	313	313	–
Office de la condition féminine	5	10	10	10	–
Office des affaires autochtones	1	1	2	2	–
Affaires civiques et culturelles	186	216	227	190	37
Collèges et Universités	1 824	1 954	2 128	2 069	59
Services sociaux et communautaires	2 605	2 873	3 133	3 087	46
Consommation et Commerce	98	101	108	108	–
Services correctionnels	245	284	331	331	–
Éducation	3 114	3 282	3 585	3 477	108
Énergie	61	58	45	36	9
Environnement	312	325	363	239	124
Institutions financières	27	31	35	35	–
Services gouvernementaux	380	433	457	370	87
Office des personnes handicapées	1	1	2	2	–
Office des personnes âgées	1	1	4	4	–
Santé	8 324	9 242	10 021	9 853	168
Logement	211	235	349	206	143
Industrie, Commerce et Technologie	107	141	263	122	141
Affaires intergouvernementales	8	8	6	6	–
Travail	73	78	92	92	–
Bureaux de l'Assemblée législative et de l'exécutif	8	9	10	10	–
Conseil de gestion	17	20	26	26	–
Affaires municipales	811	871	881	860	21
Richesses naturelles	418	441	479	451	28
Développement du Nord et Mines	176	181	201	95	106
Revenu	652	684	718	688	30
Formation professionnelle	306	393	459	456	3
Solliciteur général	310	340	378	371	7
Tourisme et Loisirs	185	160	158	126	32
Transports et Communications	1 587	1 602	1 767	625	1 142
Trésor et Économie					
Propre compte	58	28	26	26	–
Projets de développement économique	10	2	70	–	70
Fonds de technologie	–	–	100	100	–
Caisses de retraite	607	714	731	731	–
CLDI	271	274	–	–	–
Intérêt sur la dette publique	2 922	3 251	3 575	3 575	–
Conseil d'économie interne	46	89	82	82	–
Prévision des épargnes en fin d'exercice	–	–	(100)	(100)	–
Redressements	325	295	–	–	–
TOTAL DES DÉCAISSEMENTS (avant les redressements extraordinaires)	26 898	29 316	31 492	29 084	2 408
Redressements extraordinaires	–	3 672	–	–	–
TOTAL DES DÉCAISSEMENTS	26 898	32 988	31 492	29 084	2 408

[1] Les chiffres de l'exercice précédent sont redressés pour se conformer à l'actuelle structure du gouvernement.
Les totaux des ministères ont été redressés pour tenir compte de l'effet des redressements extraordinaires.

Dotations en capital : 1982-1983 à 1986-1987 **Graphique 1**

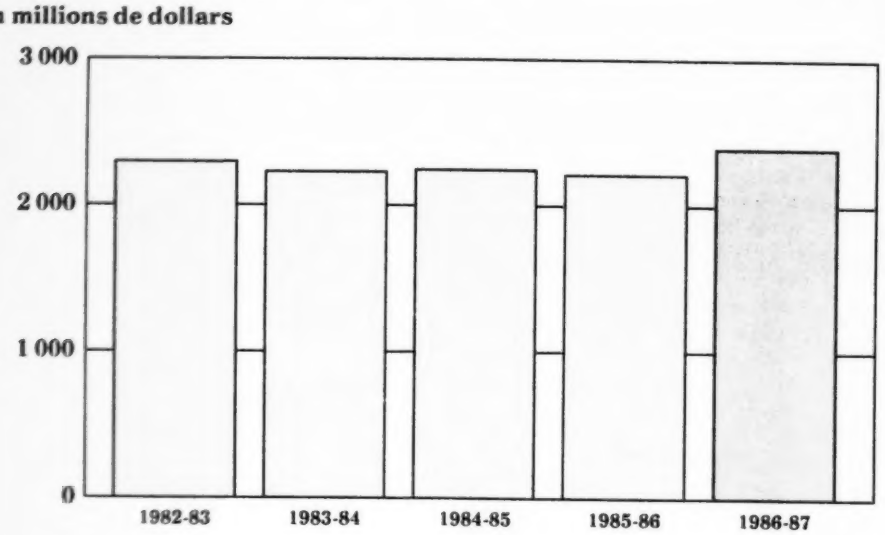

Meilleure gestion financière

Le budget donne les grandes lignes des autres mesures qui seront prises cette année en vue d'améliorer la gestion financière. Bien qu'on entame une planification et une gestion à plus long terme pour les futurs besoins de capitaux, on apportera maintenant certaines améliorations pour s'assurer que les activités courantes sont bien suivies et contrôlées.

Système amélioré d'information pour la gestion

Les affaires d'un gouvernement devenant de plus en plus complexes, les besoins d'information en matière de gestion se sont aussi accrus. La gestion du plan budgétaire central et le suivi des programmes nécessitent que l'on dispose, en temps voulu, d'informations complètes et exactes. Le système d'information financière de la province sera amélioré pour mieux répondre aux besoins d'information pour la gestion.

Le ministère du Trésor et de l'Économie, en collaboration avec le Conseil de gestion et des fonctionnaires d'autres ministères ainsi que des conseillers du secteur privé, apportera des améliorations au système d'information pour la gestion. Le ministère du Logement a accepté d'ouvrir la voie en mettant au point les applications du système au niveau du personnel opérationnel du ministère. Ce faisant, il mettra à l'essai de nouveaux modèles de rapports financiers et de rapports sur les programmes pour les opérations de paiements directs et de transfert.

Amélioration de la gestion des programmes

Le Conseil de gestion a conçu un plan en cinq points pour améliorer la gestion des programmes. Les voici :

- meilleure utilisation du système d'information pour la gestion par résultats;
- examen de l'efficacité et de l'utilité de certaines activités du gouvernement;
- processus d'examen pour renforcer l'obligation redditionnelle du personnel de gestion de la fonction publique;
- application du processus de réexamen aux programmes et aux activités du gouvernement, en utilisant de meilleures méthodes et des critères d'évaluation définis en collaboration avec les ministères;
- étude des recommandations relatives à la rémunération variable des hauts fonctionnaires.

Vérification des recettes

Pour faire suite à une recommandation du vérificateur provincial, on a affecté des sommes et du personnel supplémentaires aux fonctions de vérification du ministère du Revenu afin de les intensifier. Cette mesure accroîtra le rendement de l'assiette de l'impôt actuelle de la province et rendra le régime fiscal plus équitable en le faisant respecter plus uniformément.

Élimination de certaines affectations des recettes

Les recettes provenant des loteries sont passées de 42 millions de dollars en 1975-1976 à un montant estimé à 346 millions de dollars en 1986-1987. À l'heure actuelle, en vertu de l'article 9 de la *Loi sur la Société des loteries de l'Ontario*, les bénéfices réalisés par les loteries Wintario et Lottario sont affectés à la promotion et au développement de l'activité physique, des activités culturelles et de loisirs et aux installations qui y sont consacrées. Cette restriction limite la faculté du gouvernement de faire face aux priorités qui se font jour, comme l'amélioration des installations de traitement du cancer ou l'augmentation du financement des établissements hospitaliers. Des changements de législation supprimeront cette restriction et permettront de satisfaire ces priorités et d'autres. Les engagements pris pour des projets seront respectés et le gouvernement provincial continuera de financer les programmes culturels, de loisirs et de bienfaisance.

Mise à jour sur les résultats du budget de 1985

Cette section fournit une comparaison entre les résultats financiers provisoires de 1985-1986 et le plan budgétaire de 1985. Ils constituent une mise à jour du précédent rapport trimestriel publié dans "Ontario Finances" pour le 31 décembre 1985. Comme l'illustre le tableau 2, les besoins nets de trésorerie ont été de 79 millions de dollars inférieurs aux prévisions

budgétaires initiales, ce qui représente une diminution de 66 millions de dollars en besoins nets de trésorerie avant les redressements extraordinaires et une réduction de 13 millions de dollars de l'effet net des dépenses extraordinaires. Conformément au plan budgétaire, les besoins nets de trésorerie ont été financés au moyen de réserves et d'emprunts non publics.

Résultats du budget, 1985-1986 **Tableau 2**
(en millions de dollars)

	Plan budgétaire	Chiffres provisoires	Écart
Recettes	27 302	27 687	385
Dépenses	28 997	29 316	319
Besoins nets de trésorerie avant les redressements	1 695	1 629	(66)
Redressements extraordinaires (nets)	518	505	(13)
Besoins nets de trésorerie après redressements	2 213	2 134	(79)

Redressements extraordinaires

Le budget de 1985 énumérait un certain nombre de mesures visant à améliorer la présentation des finances de la province. Les redressements extraordinaires qui en découlaient ont augmenté de 3 672 millions de dollars le total des dépenses qui ont été largement contrebalancées par des encaissements atteignant 3 167 millions de dollars. Les détails complets de ces redressements seront présentés dans le rapport annuel.

Recettes en 1985-1986

Les chiffres provisoires des résultats indiquent que le total des recettes perçues au cours de 1985-1986 s'est chiffré à 27 687 millions de dollars, soit 385 millions de dollars de plus que prévu dans le budget de 1985.

Les redressements les plus importants concernent les recettes provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers. Les redressements apportés par le gouvernement fédéral pour les évaluations réelles des années antérieures se sont chiffrés à 331 millions de dollars. Une réévaluation des recettes fiscales de 1985 faite par le gouvernement fédéral a ajouté 141 millions de dollars à ce montant. Ces augmentations des recettes provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers ont été partiellement contrebalancées par une diminution compensatoire des paiements fédéraux de 98 millions de dollars en vertu de l'Accord sur le financement des programmes établis.

Parmi d'autres changements importants au niveau des recettes fiscales, mentionnons un accroissement de 42 millions de dollars des recettes provenant de la taxe sur le tabac reflétant une hausse de la consommation et une augmentation de 43 millions de dollars des recettes provenant des droits de mutation immobilière, attribuable surtout à un niveau de ventes record dans le marché du logement. Ces hausses ont été contrebalancées par une

diminution de 66 millions de dollars des recettes provenant des impôts des compagnies - due à des versements d'acomptes provisionnels en fin d'année moins importants que prévus - et une diminution de 43 millions de dollars des recettes provenant de la taxe sur l'essence, attribuable à un ralentissement des ventes et à un taux de taxe inférieur à celui proposé dans le budget de 1985.

Les paiements fédéraux, autres que les recettes provenant du financement des programmes établis, ont augmenté de 56 millions de dollars. Plus particulièrement, les paiements du Régime d'assistance publique du Canada ont augmenté de 45 millions de dollars, reflet des sommes plus importantes que consacre la province à l'assistance sociale.

Voici un sommaire des changements importants survenus dans les recettes par rapport aux prévisions budgétaires :

Sommaire des changements dans les recettes, au cours de l'exercice 1985-1986 — Tableau 3

(en millions de dollars)

Recettes fiscales		
Impôt sur le revenu des particuliers		
Redressements pour 1984 et années antérieures	331	
Prévisions fédérales révisées pour 1985	141	
Impôt sur le revenu des compagnies	(66)	
Taxe sur l'essence	(43)	
Taxes sur le tabac	42	
Droits de mutation immobilière	43	
Services publics	(19)	
Autres	7	
Total des recettes fiscales		**436**
Autres recettes		
Primes du Régime d'assurance-maladie de l'Ontario	(16)	
Bénéfices de la Régie des alcools de l'Ontario	(44)	
Intérêts sur les dotations en capital	(34)	
Droits d'immatriculation des véhicules	7	
Autres droits et permis	19	
Redevances	12	
Bénéfices des loteries	42	
Facturation des services publics	14	
Autres	(5)	
Total des autres recettes		**(5)**
Paiements du gouvernement fédéral		
Financement des programmes établis	(98)	
Régime d'assistance publique du Canada	45	
Autres	11	
Total des paiements du gouvernement fédéral		**(42)**
Recettes non budgétaires		
Caisse de retraite des fonctionnaires	(22)	
Caisse d'épargne de l'Ontario	32	
Société de subventions d'immobilisation aux conseils scolaires	(25)	
Projets environnementaux	(36)	
Assurance-récolte de l'Ontario	13	
Autres remboursements	22	
Autres	12	
Total des recettes non budgétaires		**(4)**
TOTAL NET DE L'ÉCART AVEC LE BUDGET		**385**

Dépenses en 1985-1986

Les résultats provisoires indiquent que les dépenses s'élèvent à 29 316 millions de dollars, ce qui représente une augmentation nette de 319 millions de dollars par rapport au plan budgétaire initial. Des augmentations de dépenses d'un total de 623 millions de dollars ont été approuvées en cours d'année, dont près de la moitié ont été compensées par des économies internes.

Les augmentations les plus importantes sont attribuables aux programmes sociaux. La province a réglé les prêts en suspens destinés aux immobilisations d'un certain nombre d'hôpitaux et de centres de santé et a également augmenté ses paiements au Régime d'assurance-maladie de l'Ontario pour les services de laboratoire, ainsi que pour les services de médecins et de praticiens, ceci étant dû en grande partie à une plus large utilisation des services de santé. Des fonds supplémentaires ont été affectés aux programmes en faveur de l'agriculture et aux versements faits aux personnes âgées et aux bénéficiaires de prestations familiales, pour suivre les fluctuations des taux et les augmentations du nombre de participants.

Un certain nombre d'éléments exceptionnels, tels que le financement accordé par la province pour l'acquisition d'un ordinateur ultra-moderne pour l'université de Toronto, l'octroi de prêts temporaires aux villes de St. Catharines et Kanata pour pallier au contrecoup de faillites essuyées récemment par certaines banques, et l'attribution de fonds supplémentaires destinés à aider l'industrie par l'entremise de la Société de développement de l'Ontario, sont venus s'inscrire au chapitre des dépenses en 1985-1986.

La baisse des taux d'intérêt a permis de réaliser 27 millions de dollars d'épargnes sur l'intérêt sur la dette publique.

Sommaire des changements dans les dépenses, au cours de l'exercice 1985-1986 — **Tableau 4**
(en millions de dollars)

Augmentations en cours d'exercice		
Remboursement de financement de relais pour les hôpitaux	126	
Paiements aux médecins/praticiens	65	
Régime de médicaments gratuits de l'Ontario	41	
Prêts aux villes de St. Catharines et de Kanata	19	
Société de développement de l'Ontario : aide à l'industrie	25	
Foyers pour personnes âgées	10	
Aide aux soins à domicile	14	
Soins prolongés et foyers pour soins spéciaux	14	
Assistance sociale : utilisation accrue et allocation de vêtements d'hiver	47	
Subventions pour l'impôt foncier et la taxe de vente	12	
Intérêt sur les contributions précédemment versées à la CRE par le gouvernement	22	
Programmes en faveur de l'agriculture	32	
Fonds alloué à l'université de Toronto pour un ordinateur ultra-moderne	10	
Autres	186	623
Épargnes en cours d'exercice		
Dépenses au titre de l'intérêt sur la dette publique	27	
Prêts pour l'Énergie, le Logement et les hôpitaux	20	
Exploitations des usines de traitement des eaux	18	
Subventions aux Compagnies pour l'expansion des petites entreprises	12	
Projets touchant à l'énergie	10	
Autres économies en cours et en fin d'exercice	183	
Autres	34	(304)
TOTAL NET DE L'ÉCART AVEC LE BUDGET		**319**

Plan financier

Le plan financier réduit les besoins nets de trésorerie à 1 544 millions de dollars pour cet exercice.

Perspectives financières — **Tableau 5**
(en millions de dollars)

	Chiffres provisoires 1985-1986	Plan 1986-1987	Différence	Taux de variation
Recettes	27 687	29 948	2 261	8,2
Dépenses	29 316	31 492	2 176	7,4
	1 629	1 544	(85)	
Redressements extraordinaires	505	–	(505)	
Besoins nets de trésorerie	2 134	1 544	(590)	

Ceci représente une réduction de 85 millions de dollars par rapport aux besoins nets de trésorerie de l'exercice précédent, avant de tenir compte des redressements extraordinaires, parmi lesquels le remboursement du billet de Suncor. En tenant compte de ces redressements, les besoins nets de trésorerie sont réduits de 590 millions de dollars par rapport aux 2 134 millions de dollars requis l'année dernière. Ce plan financier maintient donc la tendance à la baisse pour les besoins nets de trésorerie, en tant que pourcentage des dépenses totales du gouvernement, de 6,5 pour 100 qu'il était l'année dernière à 4,9 pour 100 cette année.

Selon les prévisions, les recettes de cette année augmenteront de 8,2 pour 100. Environ 2 milliards de dollars provenant de cette augmentation sont attribuables à la vigueur économique de l'Ontario. On s'attend à ce que les mesures annoncées dans le budget de 1985 rapportent environ 650 millions de dollars. Toutefois, étant donné que le bilan provisoire des recettes de l'année dernière inclut des recettes exceptionnelles équivalant à environ 400 millions de dollars, l'augmentation nette pour 1986-1987 se chiffre à 2,26 milliards de dollars.

Il faut souligner que les paiements estimatifs provenant du gouvernement fédéral incluent le remboursement des amendes en vertu de la Loi canadienne sur la santé, qui avait été différé depuis juillet 1984. Hormis cette opération, les paiements effectués en vertu de l'Accord sur le financement des programmes établis auraient augmenté de trois pour cent. Cette modeste augmentation reflète les coupures de 114 millions de dollars que le gouvernement fédéral a effectuées sur ce programme en 1986-1987.

On prévoit, dans les dépenses, une augmentation de 2,2 milliards de dollars, soit 7,4 pour 100 par rapport à l'année dernière. Cette augmentation tient compte des mesures budgétaires et des programmes annoncés dans le discours du Trône, en plus des montants nécessaires prévus pour l'inflation et pour l'augmentation de l'utilisation des services et des paiements au titre de l'intérêt sur la dette publique.

Comme l'indique le tableau C1, les 1 544 millions de dollars de besoins nets de trésorerie pour 1986-1987 seront financés principalement au moyen d'emprunts non publics prélevés sur les fonds du Régime de pensions du Canada et la Caisse de retraite des enseignants. Les réserves de liquidités seront réduites de 38 millions de dollars.

Nous avons refusé les fonds que nous accorde le Régime de pensions du Canada pour le mois de mai de cette année, du fait que ces fonds se trouvaient en excédent de nos besoins et que cette source était plus onéreuse que les autres. Les prévisions relatives aux fonds empruntés par l'Ontario au Régime de pensions du Canada pour cet exercice ont été réduites en vue du financement des besoins d'emprunt réduits. Dans le cadre de la révision constante dont les politiques de financement de l'Ontario font l'objet, nous envisagerons plusieurs moyens d'utiliser les fonds de sources non publiques excédant les besoins de la province.

Opérations courantes

Le solde des opérations courantes s'établit comme étant la différence entre le total des recettes courantes et les dépenses courantes, à l'exclusion des dépenses en capital. Ce solde reflète à quel degré le gouvernement puise dans ses recettes courantes pour régler le coût de son fonctionnement au jour le jour.

Le tableau 6 indique que le déficit de fonctionnement sera réduit de 263 millions de dollars en 1986-1987.

Solde des opérations courantes **Tableau 6**
(en millions de dollars)

	Chiffres provisoires 1985-1986	Plan 1986-1987	Différence
Recettes courantes	26 228	28 454	2 226
Dépenses courantes	28 890	31 031	2 141
	(2 662)	(2 577)	85
Moins les dépenses en capital	2 082	2 260	178
Solde	(580)	(317)	263

Effectif de la fonction publique de l'Ontario

Le nombre moyen des fonctionnaires de la province a augmenté de 727 au cours de 1985-1986, ceci étant dû principalement à la mise en application de la Loi sur les jeunes contrevenants et à la nécessité d'engager un plus grand nombre d'inspecteurs de l'environnement.

Le tableau 7 indique la moyenne mensuelle de l'effectif au cours des huit derniers exercices.

Fonction publique de l'Ontario : effectif total de 1978-1979 à 1985-1986 **Tableau 7**

Exercice	Moyenne sur 12 mois
1978-1979	87 270
1979-1980	87 333
1980-1981	86 744
1981-1982	85 751
1982-1983	85 977
1983-1984	84 908
1984-1985	84 566
1985-1986	85 293

Le tableau 8 illustre l'effectif enregistré chaque mois au cours de l'exercice 1985-1986.

Fonction publique de l'Ontario : effectif total de 1985-1986 **Tableau 8**

		Personnel classifié	Personnel non classifié	Employés de la Couronne	Total en fin de mois
1985	Avril	65 845	14 180	1 465	81 490
	Mai	65 797	19 968	1 473	87 238
	Juin	65 719	23 423	1 478	90 620
	Juillet	65 821	28 216	1 480	95 517
	Août	65 803	25 834	1 480	93 117
	Septembre	65 836	16 967	1 445	84 248
	Octobre	65 801	15 714	1 444	82 959
	Novembre	65 846	14 986	1 443	82 275
	Décembre	65 912	13 785	1 434	81 131
1986	Janvier	66 593	13 756	1 270	81 619
	Février	66 779	13 651	1 274	81 704
	Mars	66 971	13 357	1 264	81 592

Remarque : La diminution du nombre des employés de la Couronne entre décembre 1985 et janvier 1986 est due à la nomination de personnel de la Commission de location résidentielle à des postes à temps plein.

La mise en oeuvre du programme en faveur des jeunes contrevenants exigera une autre augmentation du personnel des établissements correctionnels. En raison de cette augmentation de personnel à laquelle s'ajoute un accroissement du volume de travail d'un grand nombre de ministères, parmi lesquels le Procureur général, la Santé, le Travail et le Solliciteur général, on prévoit l'engagement d'environ 750 fonctionnaires supplémentaires au cours de l'exercice 1986-1987.

Tableaux financiers

Tableau C1	État des besoins nets de trésorerie et du financement de la province	58
Tableau C2	Recettes	59
Tableau C3	Dépenses	62
Tableau C3A	Dépenses - Comptes budgétaire et non budgétaire combinés	63
Tableau C4	Comptes en fiducie	66
Tableau C5	Prêts et dotations en capital	67
Tableau C6	Paiements de transfert aux administrations et organismes locaux	68
Tableau C7	Effectif de la fonction publique de l'Ontario	69
Tableau C8	Principales statistiques financières et économiques établies sur dix exercices	70
Graphique C1	Principales sources de recettes : de 1982-1983 à 1986-1987 (en pourcentage du total)	60
Graphique C2	Affectation des dépenses : de 1982-1983 à 1986-1987 (en pourcentage du total)	61
Graphique C3	Mois de recettes nécessaires pour rembourser la dette consolidée : de 1982-1983 à 1986-1987	64
Graphique C4	Dette consolidée en pourcentage du Produit provincial brut : de 1982-1983 à 1986-1987	64
Graphique C5	Population desservie par employé de la fonction publique de l'Ontario : de 1982 à 1986	65
Graphique C6	Dépenses et besoins nets de trésorerie exprimés en pourcentage du Produit provincial brut : de 1982-1983 à 1986-1987	65
Graphique C7	Le dollar budgétaire : recettes, 1986-1987	72
Graphique C8	Le dollar budgétaire : dépenses, 1986-1987	73

État des besoins nets de trésorerie et du financement de la province

Tableau C1

(en millions de dollars)

	1984-1985	Chiffres provisoires 1985-1986	Plan budgétaire 1986-1987
Opérations budgétaires			
Recettes	23 893	26 228	28 454
Dépenses	26 461	28 890	31 031
Déficit budgétaire (avant les redressements extraordinaires)	2 568	2 662	2 577
Redressements extraordinaires : dépenses	–	3 672	–
Déficit budgétaire	2 568	6 334	2 577
Opérations non budgétaires (montants nets)			
Comptes en fiducie	592	784	840
Prêts et dotations en capital	274	249	193
Contribution non budgétaire (avant les redressements extraordinaires)	866	1 033	1 033
Redressements extraordinaires : recettes	–	3 167	–
Contribution non budgétaire	866	4 200	1 033
BESOINS NETS DE TRÉSORERIE (avant les redressements extraordinaires)	**1 702**	**1 629**	**1 544**
BESOINS NETS DE TRÉSORERIE	**1 702**	**2 134**	**1 544**
Financement			
Emprunts de sources non publiques			
Régime de pensions du Canada	1 134	1 214	600
Caisse de retraite des enseignants	1 065	1 235	1 255
Remboursements	(11)	(31)	(343)
Montant net des emprunts de sources non publiques	2 188	2 418	1 512
Emprunts de sources publiques			
Émissions de débentures/bons du Trésor	–	–	–
Rachats	(98)	(319)	(6)
Montant net des emprunts de sources publiques	(98)	(319)	(6)
Évolution des réserves liquides	388	(35)	(38)
FINANCEMENT TOTAL	**1 702**	**2 134**	**1 544**

Recettes

(en millions de dollars)

Tableau C2

	1984-1985	Chiffres provisoires 1985-1986	Plan budgétaire 1986-1987
Recettes fiscales			
Impôt sur le revenu des particuliers[1]	6 253	7 249	7 948
Taxe de vente au détail	4 426	5 025	5 451
Imposition réciproque	69	81	85
Impôts des compagnies	2 248	2 575	3 025
Impôts sur les bénéfices miniers	65	55	55
Taxe sur l'essence	961	977	1 017
Taxe sur les carburants	225	242	265
Taxes sur le tabac	583	603	590
Droits de mutation immobilière	139	205	270
Taxe sur les paris mutuels	61	64	67
Impôt sur le revenu des services publics	51	56	45
Autres recettes fiscales	11	12	13
	15 092	17 144	18 831
Autres recettes			
Primes du Régime d'assurance-maladie de l'Ontario	1 586	1 622	1 653
Bénéfices de la Régie des alcools de l'Ontario	602	638	695
Droits d'immatriculation des véhicules	329	356	430
Recettes de la Commission des permis de vente d'alcool de l'Ontario	253	275	318
Autres droits et permis	223	254	283
Bénéfices des loteries	250	317	346
Intérêts sur les dotations en capital	505	451	273
Redevances	136	164	170
Facturation des services publics	111	125	130
Ventes et locations	80	68	100
Amendes	85	87	95
Divers	132	126	170
	4 292	4 483	4 663
Paiements du gouvernement fédéral			
Financement des programmes établis	2 772	2 752	2 981
Services de soins prolongés	359	385	409
Régime d'assistance publique du Canada	938	1 045	1 090
Loi nationale sur la formation professionnelle	168	171	171
Expansion du bilinguisme	77	49	60
Jeunes contrevenants	24	39	44
Réadaptation professionnelle	42	32	32
Autres	129	128	173
	4 509	4 601	4 960
Total des recettes budgétaires	**23 893**	**26 228**	**28 454**
Dépôts aux comptes en fiducie (C4)	868	1 050	1 147
Remboursements des prêts (C5)	435	409	347
TOTAL DES ENCAISSEMENTS (avant les redressements extraordinaires)	**25 196**	**27 687**	**29 948**
Redressements extraordinaires	–	3 167	–
TOTAL DES ENCAISSEMENTS	**25 196**	**30 854**	**29 948**

[1] Après déduction des crédits d'impôt de 289 millions de dollars, 275 millions de dollars et 275 millions de dollars pour les exercices 1984-1985, 1985-1986 et 1986-1987.

Principales sources de recettes :
De 1982-1983 à 1986-1987 (en pourcentage du total)

Graphique C1

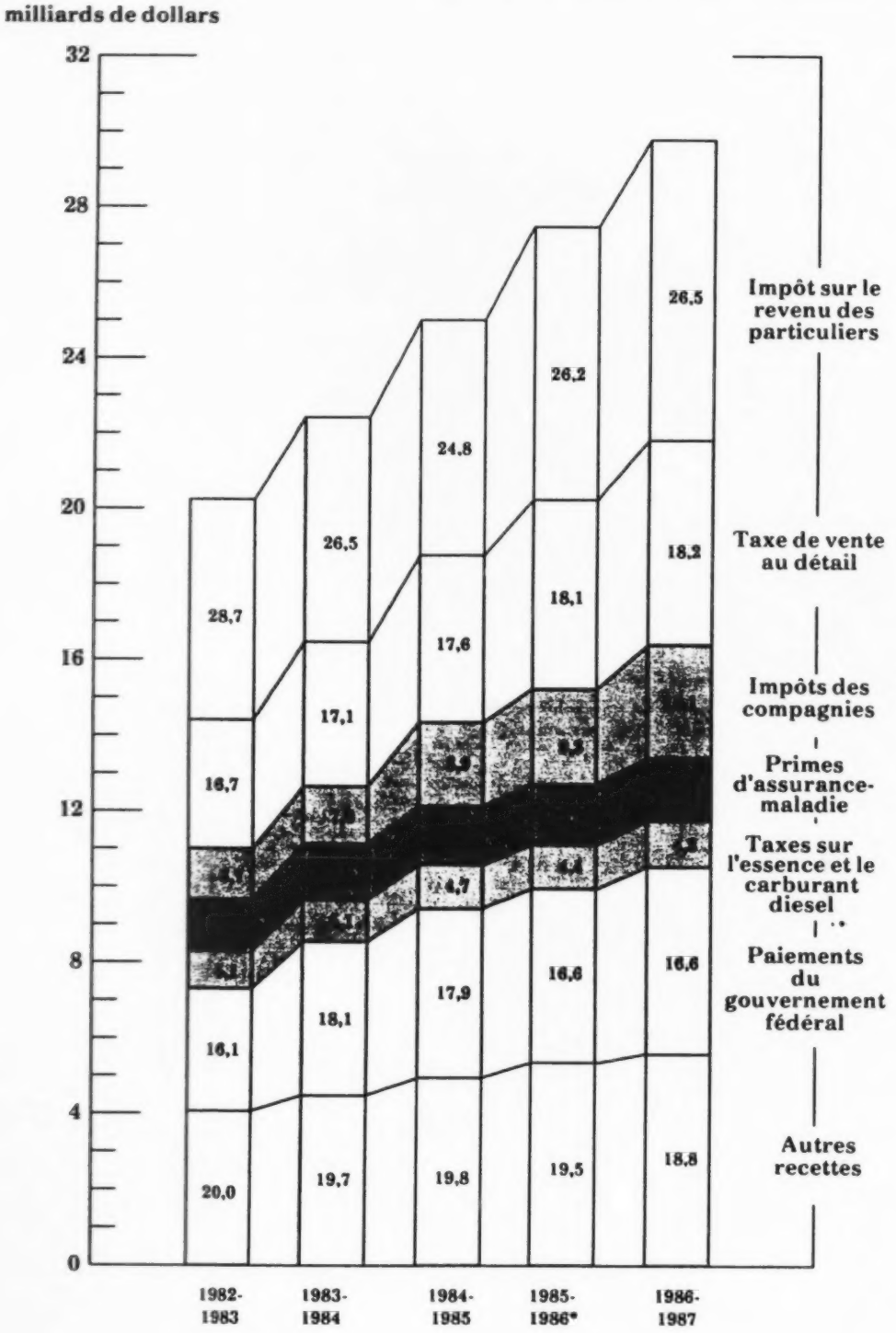

*À l'exclusion des redressements extraordinaires

Affectation des dépenses :
De 1982-1983 à 1986-1987 (en pourcentage du total)

Graphique C2

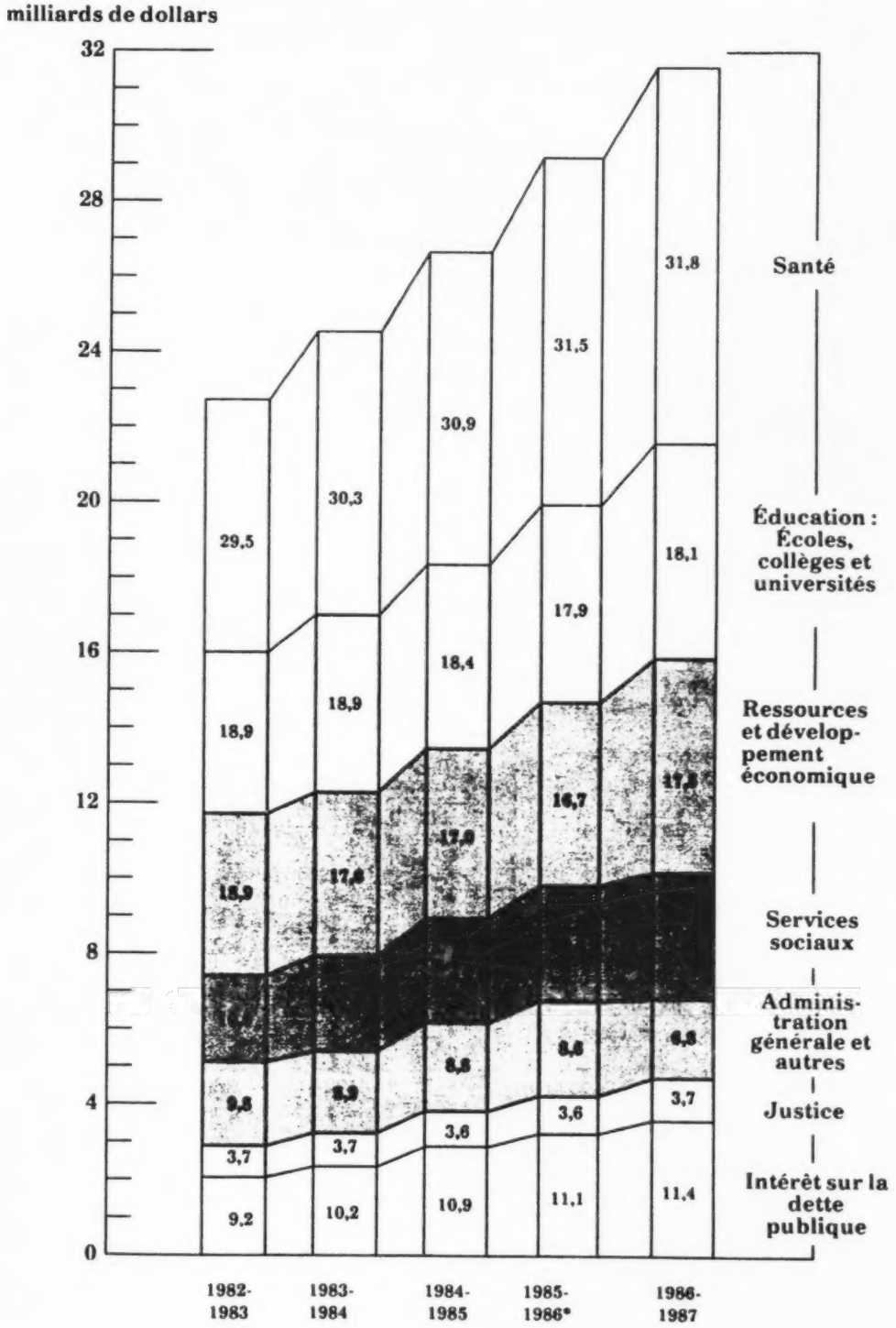

*À l'exclusion des redressements extraordinaires

Dépenses [1]
(en millions de dollars)

Tableau C3

Ministère	1984-1985	Chiffres provisoires 1985-1986	Plan budgétaire 1986-1987
Agriculture et Alimentation	288	371	410
Procureur général	277	281	313
Office de la condition féminine	5	10	10
Office des affaires autochtones	1	1	2
Affaires civiques et culturelles	161	183	190
Collèges et Universités	1 804	1 930	2 069
Services sociaux et communautaires	2 583	2 843	3 087
Consommation et Commerce	97	101	107
Services correctionnels	245	284	331
Éducation	3 034	3 180	3 477
Énergie	34	29	36
Environnement	179	211	239
Institutions financières	18	25	27
Services gouvernementaux	316	348	370
Office des personnes handicapées	1	1	2
Office des personnes âgées	1	1	4
Santé	8 136	8 977	9 853
Logement	155	168	206
Industrie, Commerce et Technologie	79	85	117
Affaires intergouvernementales	8	8	6
Travail	73	78	92
Bureaux de l'Assemblée législative et de l'exécutif	8	6	10
Conseil de gestion	17	20	26
Compte de capital	2 110	2 082	2 260
Affaires municipales	753	790	860
Richesses naturelles	377	411	449
Développement du Nord et Mines	37	73	95
Revenu	630	667	688
Formation professionnelle	306	384	456
Solliciteur général	308	340	371
Tourisme et Loisirs	105	109	126
Transports et Communications	553	620	625
Trésor et Économie			
Propre compte	26	28	24
Fonds de technologie	–	–	100
Caisses de retraite	378	456	436
CLDI	71	156	–
Intérêt sur la dette publique	2 922	3 251	3 575
Conseil d'économie interne	46	90	82
Prévision des épargnes en fin d'exercice	–	–	(100)
Redressements	319	292	–
Total des dépenses budgétaires	**26 461**	**28 890**	**31 031**
Paiements à même les comptes en fiducie (C4)	276	266	307
Prêts et dotations en capital (C5)	12	20	6
Compte de capital (C5)	149	140	148
TOTAL DES DÉCAISSEMENTS (avant les redressements extraordinaires)	**26 898**	**29 316**	**31 492**
Redressements extraordinaires	–	3 672	–
TOTAL DES DÉCAISSEMENTS	**26 898**	**32 988**	**31 492**

[1] Les chiffres de l'exercice précédent sont redressés pour se conformer à l'actuelle structure du gouvernement. Les totaux des ministères ont été redressés pour tenir compte de l'effet des redressements extraordinaires.

Dépenses[1] **Tableau C3A**
Comptes budgétaire et non budgétaire combinés
(en millions de dollars)

Ministère	1984-1985	Chiffres provisoires 1985-1986	Plan budgétaire 1986-1987
Agriculture et Alimentation	288	372	410
Procureur général	277	281	313
Office de la condition féminine	5	10	10
Office des affaires autochtones	1	1	2
Affaires civiques et culturelles	161	183	190
Collèges et Universités	1 804	1 930	2 069
Services sociaux et communautaires	2 583	2 843	3 087
Consommation et Commerce	98	101	108
Services correctionnels	245	284	331
Éducation	3 034	3 180	3 477
Énergie	34	29	36
Environnement	181	212	239
Institutions financières	27	31	35
Services gouvernementaux	317	348	370
Office des personnes handicapées	1	1	2
Office des personnes âgées	1	1	4
Santé	8 137	8 977	9 853
Logement	155	168	206
Industrie, Commerce et Technologie	79	85	122
Affaires intergouvernementales	8	8	6
Travail	73	78	92
Bureaux de l'Assemblée législative et de l'exécutif	8	6	10
Conseil de gestion	17	20	26
Compte de capital	2 259	2 222	2 408
Affaires municipales	753	803	860
Richesses naturelles	379	412	451
Développement du Nord et Mines	37	73	95
Revenu	630	667	688
Formation professionnelle	306	384	456
Solliciteur général	308	340	371
Tourisme et Loisirs	116	109	126
Transports et Communications	553	620	625
Trésor et Économie			
Propre compte	58	28	26
Fonds de technologie	–	–	100
Caisses de retraite	607	714	731
CLDI	71	156	–
Intérêt sur la dette publique	2 922	3 251	3 575
Conseil d'économie interne	46	90	82
Prévision des épargnes en fin d'exercice	–	–	(100)
Redressements	319	292	–
TOTAL DES DÉCAISSEMENTS (avant les redressements extraordinaires)	**26 898**	**29 316**	**31 492**
Redressements extraordinaires	–	3 672	–
TOTAL DES DÉCAISSEMENTS	**26 898**	**32 988**	**31 492**

1 Les chiffres de l'exercice précédent sont redressés pour se conformer à l'actuelle structure du gouvernement. Les totaux des ministères ont été redressés pour tenir compte de l'effet des redressements extraordinaires.

Mois de recettes nécessaires pour rembourser la dette consolidée : De 1982-1983 à 1986-1987 — **Graphique C3**

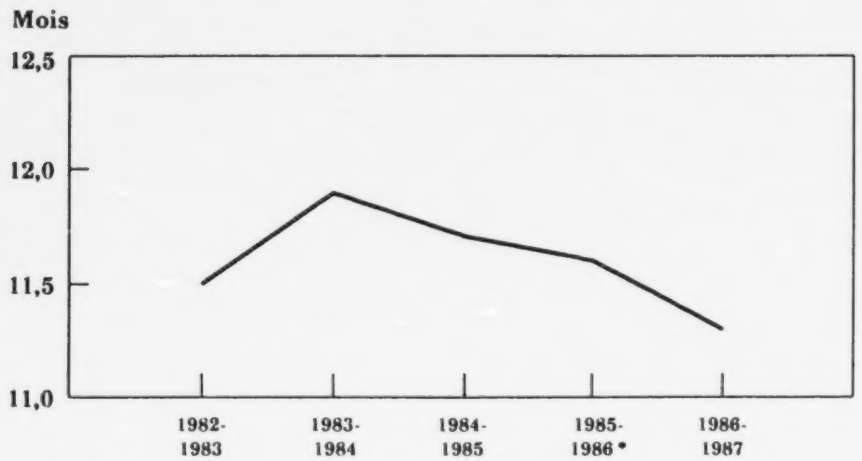

* À l'exclusion des redressements extraordinaires

Dette consolidée en pourcentage du Produit provincial brut : De 1982-1983 à 1986-1987 — **Graphique C4**

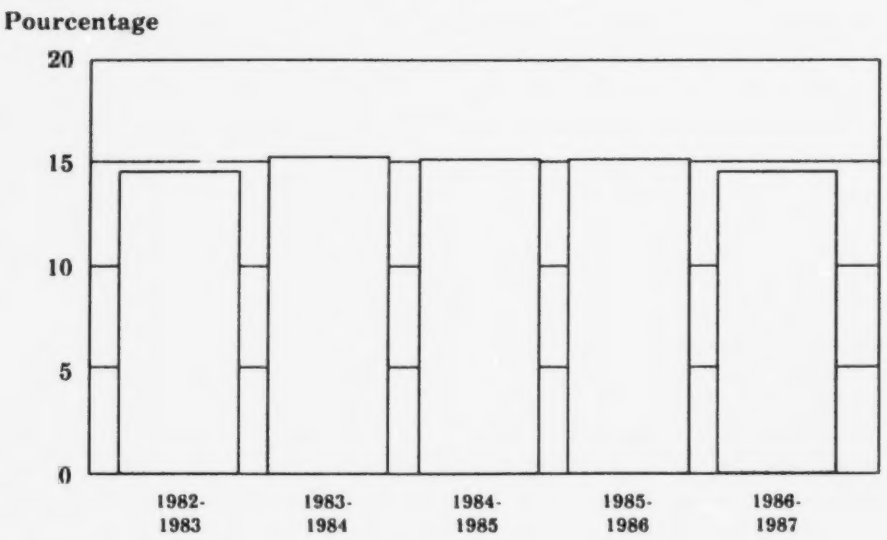

Population desservie par employé de la fonction publique de l'Ontario : De 1982 à 1986 **Graphique C5**

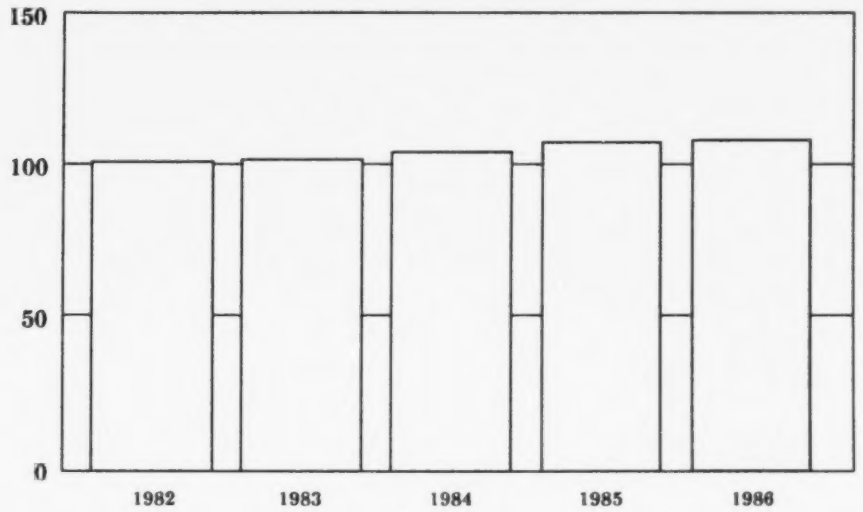

Dépenses et besoins nets de trésorerie exprimés en pourcentage du Produit provincial brut : De 1982-1983 à 1986-1987 **Graphique C6**

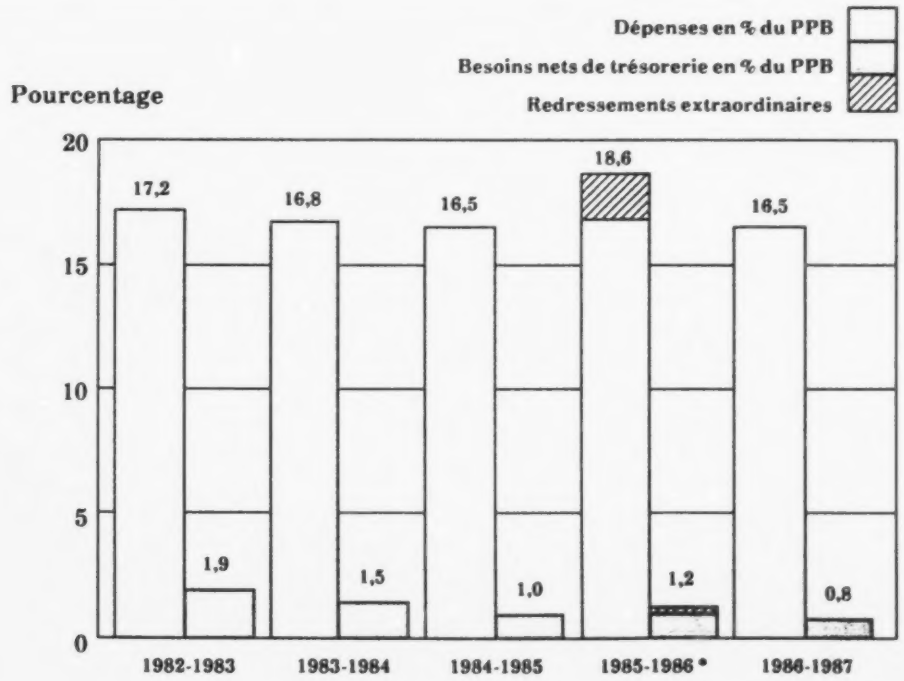

*Compte tenu des redressements extraordinaires

Comptes en fiducie

Tableau C4

(en millions de dollars)

	1984-1985	Chiffres provisoires 1985-1986	Plan budgétaire 1986-1987
Dépôts			
Caisse de retraite des fonctionnaires	565	641	725
Fonds de rajustement des pensions	248	283	320
Caisse de retraite des juges de la cour provinciale	26	9	9
Compte de garanties supplémentaires de la Sûreté de l'Ontario	1	7	7
Autres caisses de retraite	4	6	7
Caisse d'épargne de l'Ontario	–	63	38
Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents d'automobiles	11	11	11
Autres	13	30	30
Dépôts aux comptes en fiducie	**868**	**1 050**	**1 147**
Paiements			
Caisse de retraite des fonctionnaires	164	165	181
Fonds de rajustement des pensions	63	82	104
Compte de garanties supplémentaires de la Sûreté de l'Ontario	–	5	6
Caisse de retraite des juges de la cour provinciale	–	3	2
Autres caisses de retraite	2	3	2
Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents d'automobiles	9	6	9
Caisse d'épargne de l'Ontario	32	–	–
Autres	6	2	3
Paiements à même les comptes en fiducie	**276**	**266**	**307**
COMPTES EN FIDUCIE - DÉPÔTS (MONTANTS NETS)	**592**	**784**	**840**

Prêts et dotations en capital
(en millions de dollars)

Tableau C5

	1984-1985	Chiffres provisoires 1985-1986	Plan budgétaire 1986-1987
Remboursements			
Société foncière de l'Ontario	75	86	177
Sociétés de développement de l'Ontario	41	39	34
Projets environnementaux	74	49	30
Débentures pour le drainage agricole	20	22	23
Hôpitaux publics	15	11	10
Société de subventions d'immobilisation aux conseils scolaires	98	79	–
Société de subventions d'immobilisation aux universités	36	29	–
Commission des transports du Nord de l'Ontario	10	13	–
Commission ontarienne de l'assurance-récolte	24	13	–
Autres	42	68	73
Remboursements des prêts	**435**	**409**	**347**
Prêts et dotations en capital			
Compte de capital	149	140	148
Centre des congrès de Toronto	11	–	–
Autres	1	20	6
Prêts et dotations en capital	**161**	**160**	**154**
REMBOURSEMENTS DES PRÊTS ET DOTATIONS EN CAPITAL (MONTANTS NETS)	**274**	**249**	**193**

Paiements de transfert aux administrations et organismes locaux

Tableau C6

(en millions de dollars)

	1984-1985	Chiffres provisoires 1985-1986	Plan budgétaire 1986-1987
Paiements de transfert conditionnels			
Subventions aux conseils scolaires			
Subventions prévues par la loi	3 029	3 178	3 329
Subventions d'immobilisation aux écoles	61	72	83
Fonds de capitaux d'immobilisation pour l'Éducation	–	–	25
Transports			
Routes	508	527	545
Transports en commun	322	261	300
Fonds pour l'amélioration des municipalités	–	–	60
Autres	4	4	3
Assistance publique			
Assistance sociale générale	441	478	491
Foyers pour personnes âgées	182	200	236
Bien-être à l'enfance	171	186	198
Garderies	66	88	111
Autres	9	9	9
Santé			
Bureaux de santé locaux	94	106	122
Autres	32	31	34
Agriculture	105	110	112
Environnement	110	118	111
Logement	45	47	61
Offices de protection de la nature	38	37	40
Conseils de bibliothèques	30	33	35
Loisirs	23	48	31
Affaires municipales	22	22	19
Développement du Nord et Mines	15	11	10
Autres	57	21	27
	5 364	5 587	5 992
Paiements de transfert inconditionnels			
Aide générale	236	254	280
Péréquation des ressources	129	130	124
Services policiers - par ménage	130	141	143
Aide générale - par ménage	101	103	104
Paiements tenant lieu d'impôts	81	87	90
Aide au Nord de l'Ontario	63	63	69
Revenu garanti	49	52	53
Autres	10	9	10
	799	839	873
PAIEMENTS DE TRANSFERT AUX ADMINISTRATIONS LOCALES*	**6 163**	**6 426**	**6 865**
Redressements extraordinaires	–	1 168	–
PAIEMENTS DE TRANSFERT AUX ADMINISTRATIONS LOCALES	**6 163**	**7 594**	**6 865**

* Avant les redressements extraordinaires

Effectif de la fonction publique de l'Ontario — Tableau C7

au 31 mars 1986[1]

Ministère	Postes classifiés	Postes non classifiés	Autres employés de la Couronne	Total	Écart avec 1985
Agriculture et Alimentation	1 570	460	–	2 030	(23)
Procureur général	3 410	1 521	446	5 377	85
Affaires civiques et culturelles	640	259	–	899	81
Commission de la fonction publique	222	64	–	286	55
Collèges et Universités	222	41	2	265	(316)
Services sociaux et communautaires	9 160	1 860	–	11 020	(54)
Consommation et Commerce	1 767	377	316	2 460	(126)
Services correctionnels	5 333	1 300	48	6 681	575
Éducation	1 407	479	373	2 259	(90)
Énergie	194	58	2	254	(2)
Environnement	1 567	122	–	1 689	101
Services gouvernementaux	2 810	327		3 137	161
Santé	10 733	1 697	–	12 430	224
Industrie, Commerce et Technologie	427	114	3	544	20
Affaires intergouvernementales	60	13	–	73	(16)
Travail	1 363	153	20	1 536	(37)
Bureaux de l'Assemblée législative et de l'exécutif	119	83	–	202	18
Conseil de gestion	73	19	–	92	(11)
Affaires municipales et Logement	1 269	262	47	1 578	281
Richesses naturelles	3 784	1 463	–	5 247	(74)
Développement du Nord et Mines	371	51	–	422	200
Sociétés de développement de l'Ontario	152	26	–	178	15
Secrétariats des secteurs politiques	10	1	–	11	(147)
Revenu	3 763	216	–	3 979	(95)
Formation professionnelle	374	117	–	491	491
Solliciteur général	1 560	621	6	2 187	(7)
Tourisme et Loisirs	567	352	–	919	201
Transports et Communications	8 609	1 084	–	9 693	(136)
Trésor et Économie	385	68	1	454	(1)
Personnel en uniforme de la Sûreté de l'Ontario et gardes de sécurité	4 411	–	–	4 411	14
Personnel des usines de traitement des eaux	639	149	–	788	63
Total des effectifs	**66 971**	**13 357**	**1 264**	**81 592**	**1 450**
Création d'emplois à court terme	–	113	–	113	(1 174)
TOTAL GÉNÉRAL	**66 971**	**13 470**	**1 264**	**81 705**	**276**

[1] Sauf le personnel attaché aux bureaux du lieutenant-gouverneur, de l'Assemblée législative, de l'Ombudsman et du vérificateur provincial.

Principales statistiques financières et économiques établies sur dix exercices

(en millions de dollars)

	1977-1978	1978-1979	1979-1980	1980-1981
Opérations financières				
Recettes	11 782	13 233	15 246	16 470
Dépenses	13 544	14 413	15 830	17 273
Besoins nets de trésorerie	1 762	1 180	584	803
Situation financière				
Dette consolidée[1] (sans Hydro-Ontario)	12 364	14 037	15 196	16 215
Opérations de la dette provinciale (montant net)	1 506	1 652	1 132	968
Titres de dette détenus par le public	1 613	1 718	1 307	1 164
Produit provincial brut (PPB) aux prix du marché[2]	81 970	89 702	100 942	112 066
Revenu des particuliers[2]	67 417	74 835	83 480	93 868
Population -Juin (en milliers)	8 353	8 440	8 501	8 570
Dette consolidée par habitant (en dollars)	1 480	1 663	1 788	1 892
Revenu des particuliers par habitant (en dollars)	8 071	8 867	9 820	10 953
Besoins nets de trésorerie en pourcentage du PPB	2,1	1,3	0,6	0,7
Dette consolidée en pourcentage du PPB	15,1	15,6	15,1	14,5
Dépenses totales en pourcentage du PPB	16,5	16,1	15,7	15,4
Titres de dette détenus par le public en pourcentage du PPB	2,0	1,9	1,3	1,0
Montant cumulatif net des emprunts pour Hydro-Ontario				
É.-U.	3 284	4 141	4 506	4 379
R.P.C.	–	–	–	500
Passif éventuel (surtout Hydro-Ontario)	6 557	7 096	8 026	8 585

[1] La dette consolidée regroupe les débentures, les billets et les bons du Trésor.

[2] Le produit provincial brut et le revenu des particuliers sont calculés sur l'année civile. Les chiffres figurant dans la colonne d'un exercice représentent les montants de l'année civile précédente.

Remarque : Tous les montants sont indiqués en dollars canadiens.

* Avant les redressements extraordinaires

** Après les redressements extraordinaires

n.d. - non disponible

Tableau C8

				Chiffres provisoires		Plan budgétaire
1981-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986*	1985-1986**	1986-1987
18 886	20 433	22 647	25 196	27 687	30 854	29 948
20 389	22 911	24 936	26 898	29 316	32 988	31 492
1 503	2 478	2 289	1 702	1 629	2 134	1 544
17 592	19 643	22 503	24 593	26 695	26 695	28 201
1 363	2 051	2 860	2 089	2 099	2 099	1 506
1 102	1 056	1 939	1 841	1 524	1 524	1 519
127 408	133 536	148 008	163 145	177 059	177 059	191 200
109 672	121 091	130 333	141 730	154 069	154 069	166 700
8 625	8 716	8 825	8 942	9 064	9 064	9 162
2 040	2 254	2 550	2 750	2 945	2 945	3 078
12 716	13 893	14 769	15 850	16 998	16 998	18 195
1,2	1,9	1,5	1,0	0,9	1,2	0,8
13,8	14,7	15,2	15,1	15,1	15,1	14,7
16,0	17,2	16,8	16,5	16,6	18,6	16,5
0,9	0,8	1,3	1,1	0,9	0,9	0,8
5 573	6 058	6 487	7 206	7 189	7 189	n.d.
1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	n.d.
9 285	11 122	12 711	14 219	16 000	16 000	n.d.

Le dollar budgétaire : Recettes 1986-1987

Graphique C7

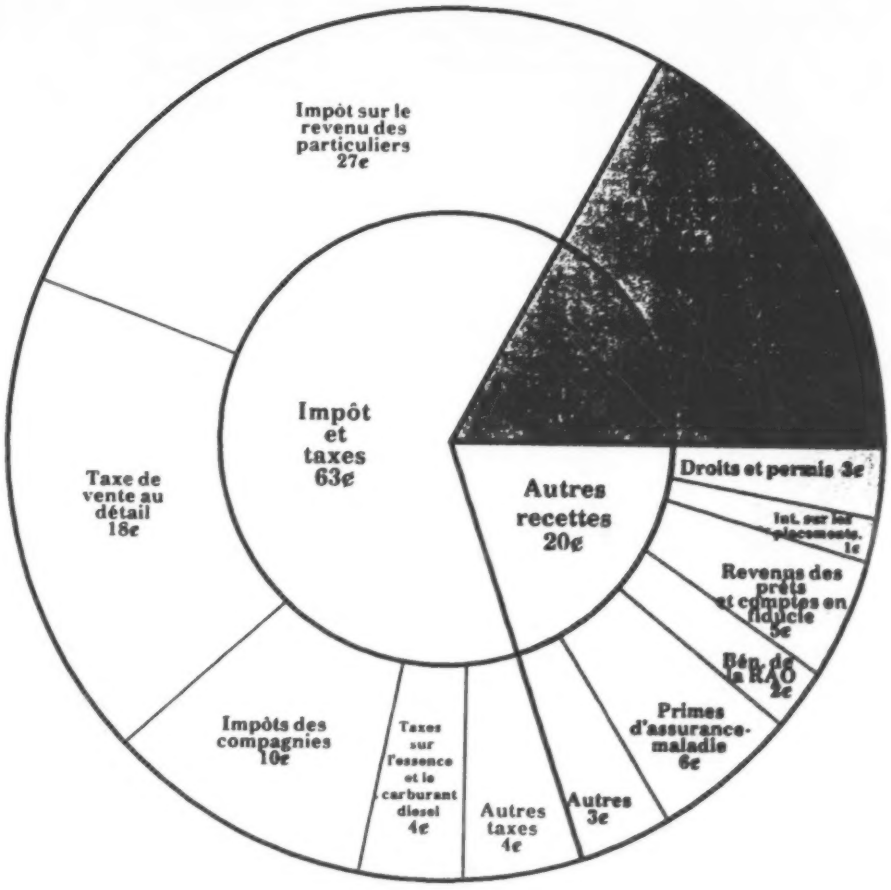
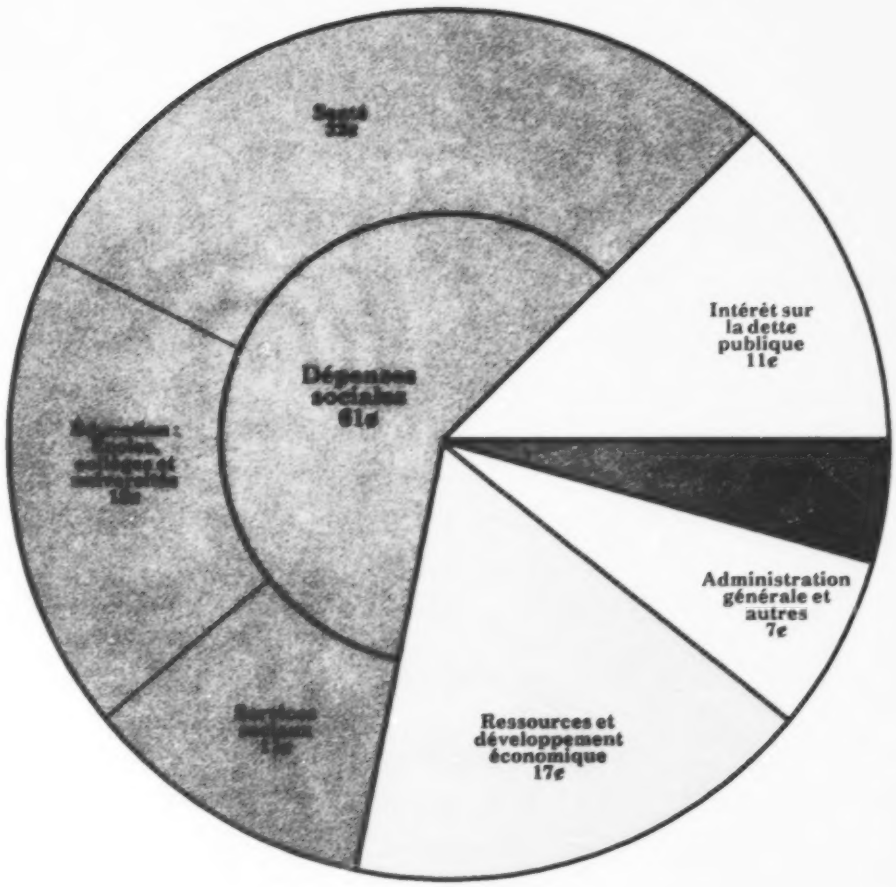
Le dollar budgétaire : Dépenses 1986-1987 **Graphique C8**